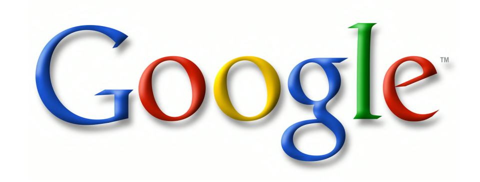
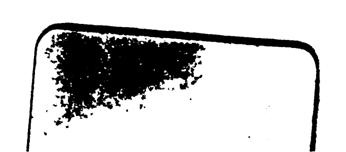
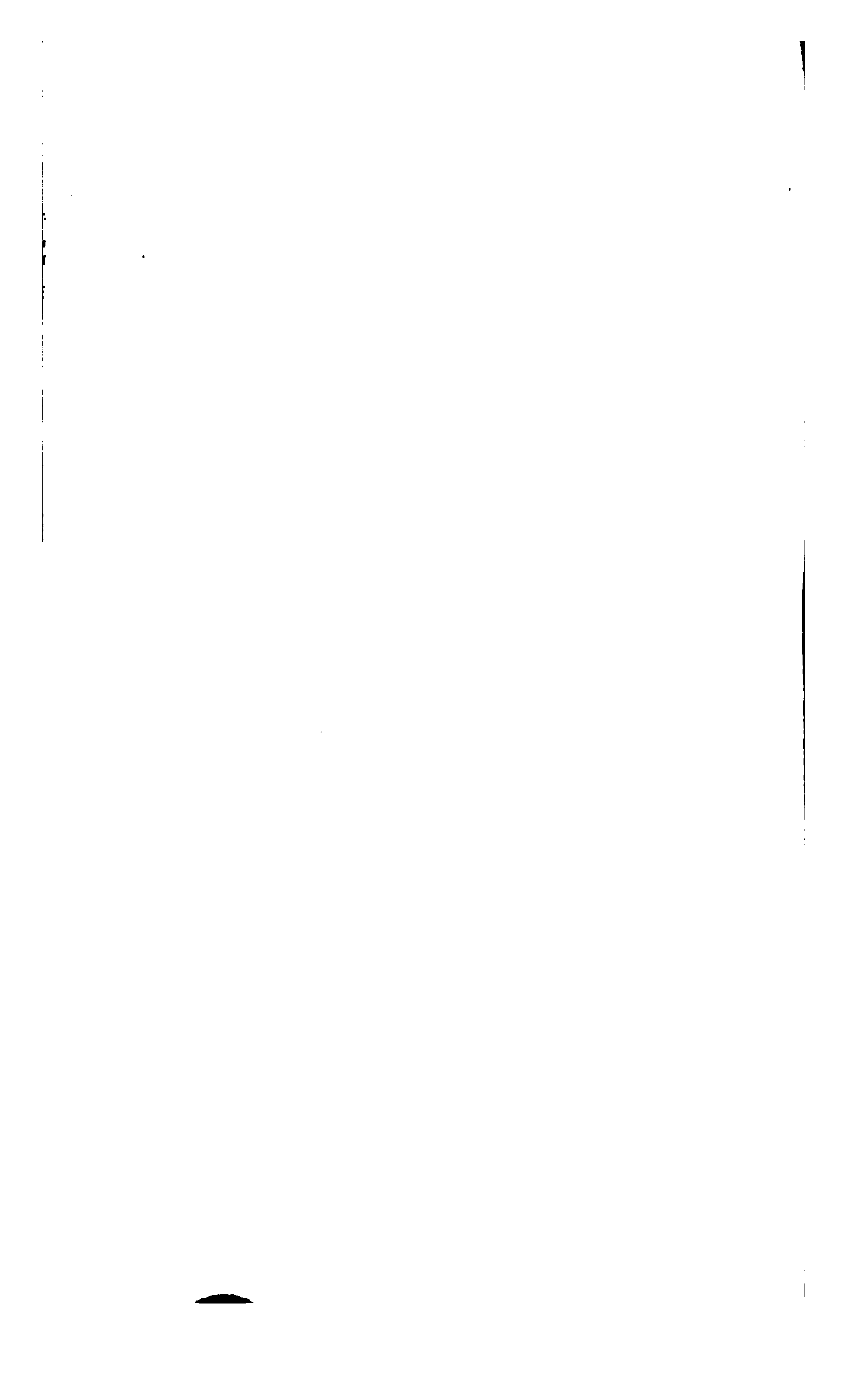






Mémoire justificatif du maréchal Soult
1815.

Mémoire du maréchal Massena 1816.
rédigé par Manuel.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE MONSIEUR

LE MARÉCHAL SOULT,

DUC DE DALMATIE.



PARIS.
1815.

MEMOIRE JUSTIFICATIF
DE M. LE MARÉCHAL SOULT,
DUC DE DALMATIE.

SOLDAT depuis l'âge de quinze ans, la révolution me trouva dans les camps et ne m'en a point fait sortir. Constamment étranger aux factions comme aux intrigues qui ont déchiré ma patrie, je n'ai jamais sú que me battre pour elle et faire des vœux pour son bonheur. Lorsqu'à force de travaux et de services rendus à l'Etat dans une longue carrière militaire, je fus parvenu à l'honneur de commander en chef les armées, plus d'une fois j'ai vu l'envie et la malveillance s'attacher à mes pas. Je les ai vues, surtout, lorsque la fortune trahissoit mes efforts, ne tenir aucun compte des obstacles indépendans de ma prévoyance et de mon zèle, et ne m'accorder quelques talens et de l'activité que pour répandre des soupçons perfides sur mes intentions. Elles ne m'ont point épargné au milieu des événemens mémorables qui ont eu lieu en France depuis la première invasion des puissances étrangères, événemens dans lesquels les circonstances et la confiance du gouvernement m'ont appelé à jouer un rôle remarquable. Mais,

certain d'avoir fait mon devoir en franc et loyal militaire, et de n'avoir donné d'autre exemple que celui d'un dévouement sans borne à mon souverain et à mon pays, j'étais incapable de descendre à une justification lorsqu'il ne s'agissoit que de repousser des propos téméraires ou de vaines clameurs. Toujours j'ai cru que c'étoit au temps, à la réflexion, au gouvernement, à mes propres actions, que je devois confier le soin d'éclairer l'opinion publique et de me venger. Jusqu'à présent je n'avois eu qu'à me féliciter d'une telle résolution. — Aujourd'hui c'est le gouvernement lui-même qui m'accuse, ou plutôt qui me frappe avant de m'avoir accusé, qui me signale à la France et à l'Europe entière comme un homme coupable et dangereux : comment pourrais-je garder le silence ? Je dois me hâter de parler pour éclairer la religion du Roi, indignement surprise dans des circonstances extraordinaires qui ne lui ont pas permis de voir et de juger par lui-même. Je le dois à ma réputation, à ma famille; je le dois au prince lui-même, intéressé à réparer l'erreur de ses ministres, non seulement par un sentiment de justice, mais pour prévenir des erreurs plus graves encore et de dangereuses conséquences : je dois parler, enfin, parce que si j'étois assez malheureux pour que ma voix ne pût parvenir jusqu'au trône, il faut du moins que les gens de biens qui m'ont accordé leur estime, puissent se convaincre que je n'ai pas cessé d'en être digne.

L'ordonnance du 24 juillet ne dit point d'une

manière précise quel est le crime pour lequel je suis frappé ; mais j'ai recueilli, de l'ensemble de ses dispositions, que ce crime est le plus grave dont un citoyen puisse être accusé, celui de *trahison* et de *révolte* envers le souverain.

L'ordonnance indique encore moins les circonstances de ma conduite, qui ont été jugées criminelles. J'ignore quel peut avoir été le motif d'une réticence aussi extraordinaire, et ne crois pas avoir besoin de faire remarquer combien elle est faite pour augmenter les difficultés d'une justification. Mais du moins est-il évident que ces circonstances ne peuvent se rencontrer que dans l'espace de temps écoulé depuis le rétablissement du Roi sur le trône de ses ancêtres, en 1814, jusqu'au jour de l'ordonnance. Ainsi, en rendant compte de cette partie de ma vie, si je réussis, comme je l'espère, à prouver que je n'ai pas cessé, dans cet intervalle, de me montrer fidèle à mes devoirs, et jaloux de l'estime publique, il me sera permis de conclure que l'accusation dirigée contre moi n'est fondée sur aucun motif légitime.

Je n'ai point oublié que ma conduite, à l'époque de la bataille de Toulouse, fut vivement attaquée ; qu'une faction ne craignit pas de faire un crime à l'armée et à son chef du courage et du dévouement avec lesquels une poignée de braves défendit, jusqu'à la dernière extrémité, la gloire nationale et le sol de la patrie ; mais il me souvient aussi que tout ce qui porte un cœur fran-

çais, que nos propres ennemis applaudirent à ces généreux efforts. Sa Majesté ne nous rendit-elle pas elle-même une justice éclatante? ne témoigna-t-elle pas sa satisfaction à l'armée, ainsi qu'à son général, en me nommant gouverneur d'une de nos plus importantes provinces?

Ma conduite dans ce gouvernement fut aussi l'objet de quelques critiques. Le projet d'un monument en faveur des malheureuses victimes de Quiberon, fournit un prétexte à mes détracteurs.

Ce n'est pas aux yeux du Roi que j'aurai besoin de me justifier à cet égard; soit que l'idée de ce monument puisse être un sujet de blâme ou d'éloge, Sa Majesté sait que je ne fis, dans cette occasion que me conformer aux ordres par écrit que m'avoit transmis S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême (1).

Au surplus, comment pourrois-je avoir besoin de justifier les actes de mon administration dans le gouvernement de Bretagne, lorsque je n'ai quitté ce poste honorable que pour être élevé à

(1) Bien que je sois étranger, ainsi que je viens de le dire, à la première idée de ce projet, je ne puis résister au désir de dire ici que la malveillance seule a pu le présenter comme une insulte à l'armée. Étoit-ce donc insulter nos braves que de donner des regrets à la mort de deux mille Français victimes à la fois et de la perfidie d'un gouvernement ennemi, et de la barbarie de celui qui présidoit alors aux destinées de notre patrie? Est-il un seul Français qui n'ait versé des larmes sur la tombe de l'infortuné Sombreuil? Et ceux-là même qui venoient de le vaincre, et qu'on força de l'immoler, ne furent-ils pas les premiers à payer le tribut à son courage et à son malheur?

des fonctions plus éminentes, celles de ministre de la guerre?

En acceptant ce pénible fardeau, je me promis de me rendre digne, du moins par mon zèle et mon dévouement, de la confiance de Sa Majesté. Ma conscience me dit que j'ai tenu ma promesse.

Il est cependant trop vrai que lorsqu'animé d'une audace qu'on pouvait alors appeler extravagante, Buonaparte eut reparu, pour le malheur de la France, sur le sol français, et traversé sans coup férir plusieurs départemens, des cris de trahison se firent entendre, et que des insinuations perfides les dirigèrent contre moi. Mais n'est-il pas également certain qu lorsque révolté de cette odieuse calomnie, hasardée même dans le conseil des ministres, j'accourus auprès du Roi pour lui présenter ma démission, Sa Majesté daigna me dire en présence de MM. Dambray et de Blacas, que je n'avois pas perdu sa confiance? Et quand peu de jours après ma retraite du ministère, j'osai la supplier de m'accorder un témoignage public de son estime que je pusse opposer à la calomnie, et qui me dispensât de la triste nécessité de traduire mes calomniateurs devant les tribunaux, ne daigna-t-elle pas m'écrire qu'elle ne doutoit *ni de mon honneur ni de ma fidélité*, et qu'elle étoit *prête à me donner de nouvelles preuves de sa bienveillance* (1)?

Je devrois donc être fondé à croire que ce

---

(1) Cette lettre fut insérée par extrait dans tous les journaux.

peut être dans les circonstances d'une conduite ainsi favorablement jugée par Sa Majesté, que l'on a pu parvenir à lui montrer des preuves ou des indices de trahison de ma part.

Toutefois, puisque malgré ce jugement mon nom se trouve inscrit aujourd'hui dans une ordonnance destinée à proscrire des traîtres, il est à craindre que les calomniateurs, déjoués alors, n'aient renouvelé leurs efforts avec plus de succès, en abusant, et de mon éloignement, et du temps qui s'est écoulé, et des événemens qui ont eu lieu.

L'incertitude dans laquelle me laisse à cet égard l'ordonnance du 24 juillet, me fait donc une nécessité de jeter un coup-d'œil sur les circonstances de mon ministère, qui servirent de prétexte à la calomnie.

Mais, avant de répondre d'une manière directe et particulière sur chacun des griefs élevés contre moi, qu'il me soit permis de montrer que ni les circonstances de ma nomination, ni les règles de conduite que je me prescrivis en entrant au ministère, et que j'ai constamment suivies, ne permettent guère de me soupçonner d'y avoir apporté les intentions criminelles que mes ennemis ont voulu me supposer.

MM. les comtes de Bruges et de Blacas que j'avois l'honneur de connaître avant ma nomination, peuvent dire s'ils ne m'ont pas toujours vu animé des principes du sujet le plus dévoué et le plus fidèle. Ils diront si, lorsque le ministère

me fut par eux proposé, je ne me suis pas long-temps défendu d'accepter ces fonctions importantes, soit en alléguant ma propre foiblesse, soit en considération des difficultés extrêmes que présentoit alors l'administration de l'État.

Je ne me dissimulois pas, en effet, une grande partie des obstacles qui naissoient, et de la nature même des choses, et de la fausse direction donnée à la marche du gouvernement. Toutefois, je ne pus résister aux instances flatteuses qui me furent adressées. Je me persuadai, trop facilement peut-être, que le mal pouvoit encore être réparé. J'avois été témoin de la manière dont le Roi avoit été accueilli en France; j'avois vu combien la très-grande majorité de la nation avoit alors éprouvé de joie et senti naître d'espoir. Il est vrai que j'avois vu aussi rétrograder l'opinion publique, l'inquiétude prendre la place de l'espérance. Mais j'étois persuadé, avec beaucoup d'autres citoyens, que ce malheur devoit surtout être attribué à quelques fautes des ministres, auxquelles le Roi était étranger. Réparer les fautes commises, éviter d'en commettre de nouvelles, me paroissoit chose possible. Je me flattai que le changement d'une partie du ministère en amèneroit dans son système; que chacun sentiroit le besoin de se conduire par les mêmes principes; que desormais les ministres ne consultant plus d'autre intérêt et d'autre esprit, que l'intérêt et l'esprit du Roi, on pourroit marcher d'un pas ferme et

assuré à la consolidation du trône, en ramenant l'opinion publique, en ralliant tous les Français autour du Roi et de la Constitution.

L'histoire dira pourquoi cet espoir fut trompé. Il me suffit de faire remarquer que ce n'est pas mon exemple qui a pu servir d'excuse aux fautes d'autrui; j'ose dire que tout ce que le zèle le plus ardent, le dévouement le plus absolu, et l'activité la plus infatigable peuvent produire d'utile, a été réalisé par moi. Les nombreux employés et les cartons du ministère sont là pour attester que jamais aucun ministre de la guerre ne s'est occupé plus activement et de meilleure foi de tout ce qui pouvoit être avantageux à l'Etat. Ils diront si mes nombreux travaux pour régulariser et améliorer les diverses parties de l'administration, sont ceux d'un ministre qui ne songe qu'aux moyens de renverser le gouvernement qui l'a appelé à le servir.

Les registres du conseil diront à leur tour si je ne me suis pas imposé, et si je n'ai pas constamment et fidèlement exécuté l'obligation de lui soumettre des rapports sur toutes les questions qui avoient quelque importance et quelque connexité avec les affaires des autres départemens. Ce n'est pas ma faute si ces registres attestent en même temps que j'étois à peu près le seul à suivre cette règle, dont l'exécution générale eût été évidemment si utile.

Sa Majesté elle-même daiguera se rappeler que non content de lui rendre compte chaque

jour de mon travail de la veille, je m'étois soumis à lui présenter en outre tous les huit jours un tableau du travail de la semaine ; méthode qui avoit l'avantage, en replaçant sous ses yeux les décisions déjà prises, de lui fournir le moyen de vérifier si ses volontés avoient été remplies, et de redresser les erreurs qui pouvoient m'être échappées.

Ai-je besoin maintenant de faire sentir qu'il est difficile de concilier, avec les projets que la calomnie m'a prêtés, ce soin extrême de ma part à mettre assidûment tous les actes de mon ministère sous les yeux du Roi ou du Conseil ?

Enfin, j'ai travaillé presque constamment avec M. le comte de Bruges ; je profitois de ses lumières ; il n'étoit étranger ni à mes travaux ni à mes pensées ; cette association et la réputation de M. le comte de Bruges n'eûssent-elles pas dû suffire pour écarter loin de moi le reproche de trahison ?

Mais si ces considérations générales semblent faites pour dissiper les préventions qui pourroient s'être formées contre moi, ces préventions résisteront bien moins encore à l'examen des divers griefs forgés ou recueillis par la malignité.

On m'assure que je suis accusé d'avoir provoqué, par divers mesures injustes ou intempestives, le mécontentement des officiers de l'armée ; et d'abord, en favorisant à leur préjudice les officiers

chouans, les vendéens et les émigrés. — La Cour sait bien que les places et les faveurs accordées aux uns et aux autres, l'ont été par son ordre, et parce qu'elle a cru que c'était une justice. Elle doit même se rappeler qu'à cette époque les émigrés, les vendéens et les chouans se plaignoient amèrement, de leur côté ; de ne pas obtenir tout ce qui leur étoit dû. Ces reproches contradictoires semblent attester assez que je ne suis tombé dans aucun extrême.

Nul ne sait mieux que moi qu'une grande partie des officiers français n'a pas reçu les faveurs, les pensions et les places qu'ils avoient si bien méritées. Mais, pour m'en faire un reproche, ne faudroit-il pas établir que j'avois le moyen de prévenir leurs plaintes ? Or, ignore-t-on dans quelle pénurie extrême se trouvoient alors les finances de l'État ? Il est de fait que tandis que l'aperçu des dépenses réduites de la manière la plus rigoureuse, en renvoyant à des temps plus heureux l'acquittement de diverses obligations sacrées, s'élevoit à deux cent quatre-vingt-dix huit millions, le budget de 1814 n'allouoit pour 1815 que deux cent millions.

Il s'agissoit donc d'économiser la somme de quatre-vingt-dix-huit millions formant le déficit; tandis que des objets de la plus haute importance eûssent exigé au contraire une augmentation considérable de fonds. Alors, en effet, il falloit compléter la réorganisation de l'armée, et la porter à son effectif; pourvoir aux besoins de

cinquante-huit mille hommes de nouvelle levée. Une remonte de sept mille cinq cents chevaux étoit devenue indispensable : il falloit faire mettre en état et approvisionner les places frontières; rétablir le matériel de l'artillerie. Il falloit enfin faire suivre la liquidation de la dette arriérée du ministre de la guerre, s'élevant à plus de cinq cents millions.

Est-ce donc quand j'étois placé au milieu de semblables embarras qu'on pourrait me faire un reproche de l'extrême économie que j'ai été obligé de mettre dans la distribution des fonds alloués à mon département?

Ma conduite dans l'affaire du général Excelmans est-elle moins facile à justifier? Je sais qu'on m'a reproché, non seulement de l'avoir traité avec une sévérité excessive, mais encore d'avoir de mon propre mouvement, donné à cette affaire l'éclat qu'elle a eu, contre les intentions du Roi qui avoit désiré qu'elle fût oubliée. Je réponds par l'exposé du fait, et en osant invoquer le témoignage de Sa Majesté elle-même.

Ce fut au premier conseil des ministres auquel j'assistai que la lettre du général Excelmans au roi de Naples, interceptée avec plusieurs autres, me fut remise. Je pris à ce sujet les ordres de Sa Majesté; elle eut la bonté d'annoncer l'intention, quelque grave que lui parut le tort du général, de le punir que par forme de discipline. Pour remplir cette intention, je donnai l'ordre au général de se retirer à Bar-sur-Ornain:

mais chacun sait avec quelle opiniâtreté il se refusa à l'exécuter.

Si la première faute de cet officier-général étoit grave, il étoit évident qu'une désobéissance aussi formelle pouvoit avoir des conséquences plus graves encore, si elle restoit impunie; et ces conséquences, chacun les aperçoit en se reportant à la situation où se trouvoient alors les choses. On peut même ajouter que ce qui est arrivé depuis lors, permet bien moins de s'y méprendre.

Quoi qu'il en soit, après avoir employé inutilement tous les moyens possibles pour me dispensé de recourir aux voies de rigueur, je crus ne pouvoir, sans blesser mon devoir, taire au Roi cette résistance inexcusable, et ne pas prendre ses ordres à ce sujet; c'est d'après ces ordres que le général fut envoyé devant un conseil de guerre.

Le reste est connu. Je m'abstiens de parler du jugement qui intervint, et de l'influence qu'il eut sur l'opinion de l'armée, ainsi que sur sa discipline. Mais je demande si, parmi les réflexions que cet événement fait naître, il en est une seule qui conduise à soupçonner ma fidélité? N'est-il pas évident, au contraire, que de toutes les circonstances qui viennent d'être rappelées, il ne résulte qu'une démonstration: c'est que je n'ai jamais hésité à sacrifier, quand je l'ai cru utile au bien de l'État, et mes affections personnelles, et ma popularité, et même mon repos;

c'est que j'ai apporté dans mon administration, cette chaleur, cet abandon, cette énergie, ou, si l'on veut, cette inflexibilité de caractère que ceux qui ont vécu près de moi ont pu remarquer dans toute ma conduite. Je ne sais si l'on peut trouver en cela la matière d'un reproche contre moi, mais il paroît impossible qu'on y voie le fondement d'un prétexte pour m'accuser d'avoir trahi la cause que j'ai servie avec un dévouement aussi absolu, avec une telle abnégation de moi-même.

Le moment où Buonaparte a débarqué à Cannes, et a traversé une partie des départemens de la France, d'une manière si rapide et si extraordinaire, devait naturellement fournir l'occasion d'une épreuve plus directe et plus positive de mes véritables sentimens.

Si son retour a été préparé en France, et si je n'ai pas été étranger à une conspiration qui devoit lui ouvrir le chemin du trône, j'ai dû, comme ministre de la guerre, faciliter le succès par tous les moyens qui étoient à ma disposition. Ces moyens étoient assez puissans : ils consistoient ou à éloigner de sa route toutes les troupes de ligne qui pouvoient lui offrir de la résistance, ou à placer sur son passage des généraux et des corps dévoués à sa cause, et qui, loin de lui présenter des obstacles à vaincre, lui servissent d'escorte au moment de sa descente en France, et l'aidassent à surmonter les difficultés que pourroient lui opposer les autorités administratives, les gardes nationales, et les troupes fidèles au Roi.

La malveillance n'a pu se permettre de supposer que j'aie employé le premier de ces deux moyens; l'état des garnisons dans tout le royaume, se trouvoit être précisément le même au 1er mars, qu'au moment de mon entrée au ministère. Mais elle n'a point hésité à me reprocher d'avoir ordonné des mouvemens et disposé des forces dans l'unique objet de favoriser l'invasion de Buonaparte.

Quelques forts que soient le témoignage de ma conscience, et celui de toute ma conduite, peut-être ne me rassureroient-ils pas contre cette calomnie, si le hasard eût fait que l'usurpateur eût été secondé par les généraux et les corps placés dans les premiers départemens qu'il a traversés. Mais plus cette circonstance seroit embarrassante pour moi, si j'avois à la combattre, plus, ce me semble, la calomnie eût dû se trouver confondue par un simple coup-d'œil sur ce qui s'est réellement passé.

Eh quoi! j'avois tout disposé pour le retour de l'ex-Empereur, et la première garnison qui se trouve sur son passage, celle d'Antibes, non-seulement ne se livre pas à lui, mais fait arrêter les officiers et les soldats envoyés pour provoquer sa défection!

Le département du Var est le premier qu'il traverse; et il ne voit accourir sous ses drapeaux aucun des généraux, des officiers, ni même des soldats employés dans cette contrée!

Un général et un régiment sont placés au

chef-lieu des Basses-Alpes, précisément sur sa route; et ce général est le général Loverdo, dont l'attachement au Roi est si bien connu! et ce régiment ne fournit pas à Buonaparte une seule recrue!

Deux régimens en garnison dans le département des Bouches-du-Rhône, sont dirigés contre lui à la premiere nouvelle de son invasion; et ces corps et leurs chefs ont marché jusqu'à Gap, et sont revenus à Aix, sans qu'on ait eu à regretter la défection d'un seul homme!

La ville de Grenoble se trouvoit être de ce côté, la place la plus importante à livrer à l'usurpateur; et le commandement de cette division se trouve confié à un militaire recommandable, qui a fait son devoir, qui avoit pris toutes les précautions qui dépendoient de lui pour faire avorter le projet d'usurpation, et qui n'a vu déjouer ses sages mesures que par un de ces événemens que toute la prudence humaine ne pouvoit prévenir (1).

Lyon étoit, après Grenoble, le point le plus essentiel, soit à cause de sa population, soit à raison des troupes qui s'y trouvoient réunies; et c'est moi qui proposai à Sa Majesté de confier à MONSIEUR, le soin d'aller, par sa présence,

(1) Tout le monde sait que l'avant-garde envoyée de Grenoble contre Buonaparte étoit sur le point de faire feu sur lui, lorsque l'officier et les soldats, voyant leur ancien général s'offrir à leurs coups seul et sans défense, laissèrent tout-à-coup tomber leurs armes.

augmenter le zèle que les Lyonnais avoient fait éclater pour la famille royale, et retenir les troupes dans leur devoir ! et les généraux que je plaçai sous ses ordres, sont ceux dont la fidélité a été le moins équivoque !

Ainsi, loin que j'aie à me défendre contre des circonstances que la fatalité eût pu disposer contre moi, sans que ma fidélité à mon devoir eût été moins réelle, on voit que tous les faits semblent se réunir pour donner un démenti formel à la calomnie qui me poursuit.

Cependant, elle insiste et me demande pourquoi, peu de jours avant le débarquement de Buonaparte à Cannes, des troupes assez considérables s'acheminoient de divers points du royaume vers Grenoble ? pourquoi d'autres corps avoient déjà reçu l'ordre de se diriger de ce côté ?

Je ne me dissimule pas que ces circonstances, qui sont vraies, ont pu faire naître dans le public des doutes plus ou moins graves sur la pureté de mes intentions. Le motif de ces mouvemens militaires n'ayant pas été publié, leur concours singulier avec l'arrivée de Buonaparte sur le même point qui devoit servir de rendez-vous aux troupes, a pu paroître fort extraordinaire; et je sens bien qu'attendu la conduite d'une partie de l'armée, il n'en falloit pas davantage à la malveillance, dans ces momens de crise et d'effroi, pour me calomnier avec quelque succès.

Mais ce succès, elle ne peut l'avoir obtenu auprès du Roi, qui sait bien que je n'ai fait qu'exécuter ses ordres.

Ce succès d'ailleurs, quel qu'il soit, n'a besoin, pour être dissipé, que d'une explication bien simple.

Il me suffit d'apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer, que le 19 février le plénipotentiaire de France à Vienne avoit écrit au Roi, que » d'après l'agitation qui régnoit en Italie, on » désiroit qu'un corps de trente mille hommes » fut réuni entre Lyon et Chambéry, pour être » prêt à tout événement. »

M. le prince de Taleyrand ajoutait, que « le » mouvement devoit se faire avec le moins » d'éclat possible, afin de ne pas donner d'om- » brage à l'Autriche et au Piémont. »

Après m'avoir communiqué cette lettre, Sa Majesté me donna des ordres pour l'exécution du plan proposé. Je fis aussitôt mon travail; je le lui soumis; il fut approuvé, et les ordres furent expédiés aux généraux et aux troupes destinées à former le corps d'observation, sans que les autres ministres en fussent instruits. Ils n'en ont eu connoissance que plusieurs jours après; et lorsque, par une seconde lettre de Vienne, à la date du 23 février, le lieutenant-général Ricard, écrivant par ordre du prince, m'eût mandé que « de nouveaux aperçus et des chan- » gemens survenus dans les relations politiques, » faisoient désirer qu'on usât moins de circons-

» pection dans la réunion des trente mille » hommes; il ajoutoit qu'il seroit bon, au con- » traire, que ce mouvement fut remarqué au » dehors, afin de prévenir l'effet de l'opinion » que M. de Metternich affectoit de répandre sur » la nullité de nos forces militaires. »

Le hasard fit que la communication de ces dispositions militaires et de leurs motifs, ne put être faite au conseil que le jour même auquel était parvenue à Paris, par une dépêche télégraphique, la nouvelle bien autrement importante du débarquement de Buonaparte. Il n'est pas étonnant que celle-ci ait fait perdre l'autre de vue, et que le public n'ait pas été instruit à son tour d'une mesure politique qui devenait tout-à-fait sans intérêt, au milieu d'intérêts bien plus graves. Ce qui est remarquable, c'est que lorsque j'en fis part au Conseil, chacun se récria sur ce que cette mesure avoit d'avantageux dans les circonstances, puisque par un hasard heureux elle avoit pourvu d'avance aux mesures que ces circonstances paroissoient commander.

L'opinion ne changea point, à cet égard, tant qu'on conserva l'espoir de voir Buonaparte arrêté dès ses premiers pas. Mais lorsqu'on apprit la défection des troupes réunies à Grenoble, on se permit d'insinuer, même dans le Conseil, que je semblois n'avoir dirigé des forces sur ce point que pour les livrer à l'ennemi de la France. On alla jusqu'à me faire un reproche (tant le malheur rend injuste! et tant l'injustice rend aveu-

gle) de ce que je n'avois pas donné des ordres pour ramener dans l'intérieur du royaume toutes les troupes qui se trouvoient placées dans le midi, ou qui marchoient de ce côté...... comme si j'eusse dû nécessairement prévoir, et prévoir moi seul, leur défection! comme si j'avois eu à ma disposition d'autres moyens à employer!

Eh! qui ne voit que si j'eusse eu le malheur de concevoir et de proposer cette mesure qu'on me reproche d'avoir négligée, c'est alors que les soupçons de trahison m'eussent accablé; c'est alors qu'on eût pu croire, non sans quelqu'apparence de fondement, que j'agissois d'intelligence avec Buonaparte, puisque je prenais ainsi le soin de faire disparoître tous les obstacles qui auroient pu arrêter sa marche, et faire échouer son audacieuse entreprise.

Ces diverses réflexions s'offroient d'elles-mêmes: elles imposèrent aisément silence dans le Conseil à ceux qui s'étoient permis cette absurde accusation. Mais le lendemain, 11 mars, j'appris, non sans indignation, que les mêmes idées avoient été répandues dans les bureaux de la Chambre des Députés; et que, prenant quelque force dans la bouche des personnes qui les développoient, et dans l'effroi général (il est d'ailleurs si facile de se faire écouter, quand on accuse), elles avoient produit un tel effet, qu'il n'étoit question de rien moins que de dénoncer à la Chambre et au roi ma conduite, et d'en provoquer l'examen.

A cette nouvelle, un seul coup-d'œil me montra tout ce qu'une telle opinion sur mon compte, quelque fausse qu'elle fût, pouvoit avoir de suites fâcheuses, non-seulement pour moi, mais pour l'Etat. Comment pouvois-je encore espérer de faire le bien quand je perdois la confiance publique ! Dans des temps ordinaires, j'eusse pu me flatter de la recouvrer bientôt; il m'eût suffi de publier ma justification, et de faire juger les calomniateurs. Mais quel moment j'eusse choisi pour faire diversion aux affaires de l'Etat, par l'éclat d'une querelle particulière !

Je me déterminai à exposer ma position à Sa Majesté, et à la prier d'agréer ma démission.

Sa Majesté eut la bonté de témoigner d'abord le désir de me retenir au ministère. Je crus devoir insister. Elle finit par approuver mes motifs, et ma démission fut acceptée.

On assure qu'il n'y a pas jusqu'à cet acte éclatant de mon dévouement à la cause du Roi, qu'on n'ait cheché à empoisonner. On a prétendu que ce fut une nouvelle perfidie de ma part, que de m'éloigner du ministère dans un tel moment.

Je devrois faire remarquer ici la contradiction qui me fait accuser pour avoir abandonné le pouvoir, par ceux-là même qui soutiennent que son existence dans mes mains étoit une calamité pour l'Etat. Je dirai seulement que ma réponse à ce dernier reproche est déjà connue. Elle est dans l'exposé des motifs qui déterminèrent ma

retraite. On peut les juger; mais comment les jugeroit-on aujourd'hui, autrement qu'ils ne le furent par le Roi, au moment où j'eus l'honneur de les lui soumettre? Et si alors ils lui parurent raisonnables et suffisans, s'il ne sentit naître dans son esprit aucun soupçon sur leur pureté; comment pourrais-je avoir aujourd'hui besoin de les justifier.

Il est vrai que Sa Majesté ne put se tromper sur les raisons de ma retraite, ni la considérer comme une lâche défection. Je lui pouvai assez que j'en étois incapable. en la suppliant d'employer mon épée pour sa défense, de me permettre de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang dans les rangs des braves, sur la fidélité desquels elle pouvait compter.

Sa Majesté savoit d'ailleurs que, plusieurs jours avant ma démission, toutes les dispositions nécessaires pour organiser en France tous les moyens de résistance possibles, avoient été prises; elle savoit que non-seulement des ordres avoient été donnés pour préparer des obstacles à l'ennemi en avant de la capitale, mais encore pour créer des ressources, en cas de revers, dans les provinces de l'Ouest et du Midi; elle n'ignoroit pas qu'à la première nouvelle des mouvemens dangereux qui avoient éclaté dans le Nord, j'avois envoyé à Lille le maréchal Mortier, et donné l'ordre d'arrêter les généraux comte d'Erlon et Lallemand. — Si toutes ces mesures ont été insuffisantes, si quelques-unes

n'ont point été utilisées, est-ce ma faute, et ne faut-il pas en accuser, des causes et des événemens tout-à-fait indépendans de mon dévouement et de mon zèle.

Aussi Sa Majesté eut-elle la bonté de ne point dédaigner mes offres de service, et de me promettre de nouveaux témoignages de sa confiance. J'ai déjà rappelé la lettre qu'elle eut la bonté de m'écrire peu de jours après, et qui contient une preuve éclatante de ses dispositions à mon égard (1). Enfin, M. le comte de Bruges, que j'ai eu l'honneur de recevoir chez moi, quelques heures avant le départ du Roi, peut déclarer si, jusqu'à ce dernier moment, Sa Majesté, MONSIEUR, et lui-même, ne m'ont pas considéré comme un serviteur fidèle et devoué.

Ainsi, il m'est permis de conclure que les circonstances de ma retraite, n'excluent pas

---

(1) Je crois devoir la rapporter ici en entier, pour que chacun puisse juger si un tel témoignage eût dû me laisser craindre d'être encore réduit un jour à justifier ma conduite dans le ministère :

Paris, le 15 mars 1815.

« Mon cousin, je vous fais cette lettre pour vous dire que » j'ai reçu celle que vous m'avez adressée, et où je n'ai pu » voir sans peine l'effet des rumeurs calomnieuses répandues » à votre sujet. Elles ne m'empêcheront point de rendre toujours justice à votre honneur et à votre fidélité, ni de vous » donner de nouvelles preuves de la bienveillance que je vous » porte. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, » en sa sainte et digne garde.

» *Signé*, LOUIS. »

moins toute idée de trahison que celles qui avoient précédé et suivi ma nomination, et que les divers actes de mon ministère.

Mais, pour montrer encore mieux dans tout son jour l'absurdité de cette odieuse calomnie, il me reste à fixer l'attention sur ce qui m'est arrivé après le départ du Roi.

L'usurpateur est assis sur son trône. Quelle sera la conduite et quel sera le sort des traîtres qui ont conspiré pour lui, et qui, au péril de leur vie et au prix de leur honneur, ont préparé le renversement des Bourbons à l'ombre de leur confiance?

Sans doute ils vont s'empresser auprès du nouveau souverain, et lui demander le prix des importans services qu'ils lui ont rendus; sans doute il s'empressera, à son tour, de les combler d'honneurs, de crédit et de récompenses; et si, parmi eux, il se trouve un homme élevé au plus haut grade militaire, jouissant depuis long-temps d'une assez grande réputation, et qui, occupant un ministère sous le gouvernement renversé, a profité de ces fonctions importantes pour combiner et préparer de longue main le succès de l'usurpateur, cet homme se trouvera nécessairement appelé à la plus haute faveur, aux premières dignités de l'Etat.

Eh bien! j'étois cet homme, s'il faut en croire la calomnie..... Comparons ce qui auroit dû être, dans cette supposition, avec ce qui est réellement arrivé.

Buonaparte est entré aux Tuileries le soir du 20 mars. Le même jour, je m'étois retiré à la campagne avec ma famille.

Le 26, je n'avois pas encore paru devant lui. Si je m'y rendis ce jour-là, c'est parce qu'il m'avoit fait appeler, à deux reprises, par le comte Clausel et le duc de Rovigo.

Que n'ai-je pu avoir pour témoins de cette première entrevue tous ceux sur qui la calomnie dont j'ai été l'objet a fait quelque impression! Certainement je ne serois pas obligé d'écrire pour me défendre du reproche d'avoir travaillé à opérer la révolution du 20 mars.

Mais si je suis privé de l'avantage de me prévaloir des détails de ma conversation avec Buonaparte, je puis du moins en citer les résultats. Le même jour me vit retourner à ma campagne; et, jusqu'au 11 mai, je demeurai étranger au nouveau gouvernement, sans ministère, sans commandement, sans emploi.

La malveillance aura-t-elle encore des ressources contre des faits aussi certains et aussi décisifs? Aurai-je besoin d'ajouter quelque chose au démenti formel que reçoivent de ces faits les imputations de mes ennemis?

Je me suis borné, comme on vient de le voir, à repousser ces imputations par des raisons qui me sont personnelles. J'ai cru devoir me contenter de prouver que je n'avois pas conspiré, sans examiner s'il avoit existé ou non une conspiration en France pour y ramener Buona-

parte. Cet examen m'eût conduit trop loin : il tient à des points trop délicats pour que je me permette de les traiter, alors que le soin de ma défense ne m'en fait pas une obligation. Je dirai seulement que mes conversations avec Buonaparte, depuis son retour, m'ont mis à portée de me former une opinion positive sur les véritables causes qui l'ont déterminé à tenter son entreprise : et que dès-lors se sont dissipées beaucoup de préventions que j'avois d'abord partagées avec une grande partie des témoins de cet événement aussi extraordinaire que malheureux.

Il me reste à rendre compte de ma conduite depuis le 11 mai jusqu'au jour de l'ordonnance qui me suppose coupable.

Dans cette seconde période, les faits ne sont ni nombreux ni susceptibles de controverse.

J'ai été nommé major-général des armées, j'ai obéi. J'ai signé en cette qualité un ordre du jour aux soldats, ouvrage du gouvernement auquel j'obéissois. J'ai combattu les Prussiens et les Anglais à Fleurus et à Waterloo.

Si ce sont là des crimes, je suis coupable.

Mais j'ose croire que ma conduite n'a rien de criminel; et il me semble qu'il devroit suffire, pour en être convaincu, de l'examiner sans prévention, et de ne pas l'isoler des circonstances dans lesquelles la France se trouvait à cette époque.

Depuis long-temps Sa Majesté s'étoit éloignée de son royaume; cette retraite qui m'a toujours paru (1) contraire aux véritables intérêts du Roi, avait abattu le courage des royalistes. La capitulation de Mgr le duc d'Angoulême leur enleva leur dernière espérance. Les actes de résistance furent partout remplacés par des actes de soumission. Sans doute un très-grand nombre de Français regrettait son Roi légitime, et voyoit avec effroi le nouveau souverain; mais tous cédèrent à l'impérieuse loi de la nécessité. La France entière fut soumise; et par le fait, le gouvernement de l'usurpateur s'y trouva établi : s'il est un point incontestable, c'est celui-là sans contredit.

Les choses étoient dans cet état quand l'invasion des puissances étrangères devint imminente. Déjà des bataillons nombreux de Prussiens, d'Anglais et d'Autrichiens faisaient entendre sur nos frontières des cris de haine et de vengeance. Les cabinets étrangers avoient d'abord déclaré ne prendre les armes que pour rétablir sur le trône la dynastie des Bourbons. Mais bientôt, par une déclaration nouvelle, ils avoient rétracté cet engagement solennel; et d'ailleurs la suite

---

(1) M. le comte de Bruges, avec qui, peu de jours avant le départ de la cour, je me suis entretenu plusieurs fois au sujet du parti que le Roi avoit à prendre dans les circonstances où il se trouvoit, peut attester si, en lui exprimant mon opinion, je ne lui ai pas dit ce que le maréchal de Biron avait écrit à Henri IV, dans une situation à peu près semblable.

a-t-elle prouvé que ces promesses eussent dû inspirer une aveugle confiance?

A l'approche de ce débordement de tant de peuples si long-temps vaincus et foulés par nos armées, au milieu desquels ne paroissoit pas un seul Français, l'unique perspective qui sembloit devoir frapper les citoyens de toutes les opinions, c'étoit la ruine de la France, si elle étoit réduite à voir inonder ses campagnes et envahir ses places fortes par un million d'étrangers poussés par tant de motifs à sa destruction.

Je gémissois, au sein de ma famille et de mes amis, sur la triste destinée de ma patrie, lorsque j'appris ma nomination à la place de major-général, et reçus l'ordre de partir pour l'armée.

J'obéis, non comme eût pu le faire une créature de Buonaparte, pour défendre un pouvoir dont elle tenoit ou attendoit sa fortune. L'armée entière sait bien que je n'eus jamais qu'à me plaindre de cet homme, et que nul ne détesta plus franchement sa tyrannie, tout en servant avec zèle et fidélité.

J'obéis, non comme eût pu le faire un ennemi du Roi: je n'ai reçu de lui que des témoignages d'estime et de confiance; et je ne sais pas être ingrat.

Mais j'obéis, comme citoyen, comme militaire, à celui qui étoit alors à la tête du gouvernement.

Mon cœur peut m'avoir trompé: mais il me disoit qu'un maréchal de France ne pouvait laisser son épée dans le fourreau lorsque l'armée

entière prenoit les armes pour la défense de la patrie. L'histoire n'a point censuré l'amiral Blake, qui commandant la flotte anglaise sous un autre usurpateur dont il détestoit aussi le pouvoir, n'en combattoit pas moins vaillamment pour la défense de la gloire nationale, et de la liberté de son pays; elle a consacré ces mots qu'il répétoit à ses marins: *C'est notre dèvoir de combattre pour la patrie, en quelques mains que le gouvernement puisse tomber.*

Mais pourquoi chercher loin de nous des exemples? Pendant les premières années de la révolution, lorsque la France gémissoit, victime des plus féroces usurpateurs, sous un gouvernement abhorré par tous les citoyens honnêtes, et méconnu par toutes les puissances étrangères, ont-ils été flétris par l'opinion les noms des braves qui, à la voix des chefs de l'État, voloient à la mort pour repousser les ennemis de la patrie? N'est-ce pas, au contraire, en parlant de ces temps de pénible mémoire, que l'histoire a déjà dit: *L'honneur français s'étoit réfugié dans les camps.*

Si la soumission au gouvernement établi en France après le 20 mars, pouvoit être regardée comme un crime, qu'on réfléchisse que la nation entière seroit criminelle; car il est bien foible, le nombre de ceux qui sont sortis du royaume pour se placer hors du pouvoir de l'usurpateur.

Cette théorie entraîneroit une autre conséquence qui doit paroître étrange. Suivant elle,

l'établissement, par la force, d'une autorité illégitime, devroit amener la destruction totale d'un peuple; l'usurpateur, en effet, ne manqueroit pas de punir tous ceux qui auroient refusé de se soumettre, tandis que le prince légitime, à son tour, frapperont ceux qui se seroient soumis.

La législation anglaise, prévoyant cette violente situation, pourvut à la sûreté publique par un statut du roi Henri VII, qui porte que personne ne sera déclaré coupable pour son obéissance au prince actuel. Cette loi est fondée, suivant les publicistes, sur ce qu'un prince, réduit par la force à sortir de ces États, ne peut exiger d'obéissance aussi long-temps qu'il ne peut offrir de protection; sur ce qu'il n'appartient pas à des particuliers sans pouvoirs, de discuter les titres de leurs souverains, et que la plus manifeste usurpation n'impose pas moins la nécessité d'obéir, que la plus légitime autorité.

Mais pourquoi insisterois-je plus long-temps pour montrer qu'en pareil cas, le citoyen qui s'est soumis à l'autorité existante, est justifié par les circonstances? Cette règle, si nécessaire au repos des Etats, n'a-t-elle pas été hautement reconnue et consacrée par Sa Majesté elle-même, au moment où elle est rentrée dans son royaume? Ne lisons-nous pas dans sa proclamation du 28 juin, qu'elle ne voit de Français *inexcusables que les instigateurs et les auteurs de la trame horrible* qui l'a forcée à sortir de France; mais qu'elle veut jeter un voile sur tout ce qui s'est passé *depuis le*

jour de sa sortie de Lille, jusqu'à celui de sa rentrée à Cambrai ?

Etranger, comme le démontre toute ma conduite, au complot dont le Roi croit devoir punir les auteurs; n'ayant servi sous le gouvernement illégitime que dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux époques déterminées par la proclamation, comment ai-je pu être frappé, lorsque ma sécurité reposoit sur les plus nobles garanties : celles de mon innocence et de la parole du Roi ?

Quelle est donc cette cruelle fatalité qui arme contre moi, dans ce moment, tout le courroux de Sa Majesté; tandis que sa lettre du 15 mars, postérieure à ma retraite du ministère, m'assuroit encore de sa bienveillance, tandis que sa proclamation du 28 juin excuse les torts involontaires que j'ai partagés dans cet intervalle avec un si grand nombre de Français ?

Seroit-ce ma conduite depuis cette proclamation qui m'auroit rendu indigne du bienfait qu'elle garantit? Non, cela est impossible; car cette conduite, que l'armée et la capitale peuvent attester, est telle que, seule peut-être, elle eût dû suffire pour me faire reconquérir toute la bienveillance de mon souverain.

Le ministère auroit-il laissé ignorer à Sa Majesté, qu'avant cette époque du 28 juin, et dès l'instant où l'abdication de Buonaparte me permit d'exprimer hautement mes vœux, il n'est aucun effort que je n'aie fait, aucun danger au-

quel je ne me sois exposé pour ramener vers nos princes légitimes, et les troupes et les citoyens, et les diverses autorités de l'Etat? Pendant que les esprits et les factions s'agitoient pour savoir sur quelle tête devoit être placée la couronne de France, qu'on supposoit vacante, m'a-t-on vu hésiter un seul instant à reconnoître, à proclamer les droits des Bourbons? ne l'ai-je pas fait au milieu de la Chambre des Pairs, dans le sein de la commission du gouvernement provisoire, en présence de tous les généraux de l'armée réunis en conseil de guerre, pour délibérer sur la défense de Paris? — Ai-je besoin de dire que c'est mon empressement et ma franchise à soutenir que le bonheur de la France dépendait de la prompte soumission au Roi, qui me rendirent suspect au gouvernement, et me firent rappeler de l'armée dont le commandement fut confié au comte Grouchy.

Certes, je ne songeois point alors à demander à la Cour le prix de ces démonstrations; c'étoit un devoir que je croyois remplir : c'est encore l'intérêt de ma patrie que je pensois défendre. Mais, si j'étois loin de prétendre à des récompenses, devois-je m'attendre à ce que, pour prix de mon zèle et de mon dévouement à la cause du Roi, je verrois ses ministres me ranger dans la classe de ceux qui ont été signalés comme les plus coupables ou les plus dangereux de ses sujets? Est-ce donc parce que j'ai eu,

presque seul, le courage, dans les momens difficiles, de rappeler à son devoir la France redevenue libre de le suivre, que mon nom a été placé à la tête d'une liste de proscrits?

Plus je réfléchis sur cet étrange résultat, plus je le rapproche de ma conduite et de la sagesse du Roi, plus je dois me confirmer dans la conviction que la religion de Sa Majesté a été trompée; que ma conduite ne lui a point été connue; que l'ignorance ou la calomnie ont seules instruit mon procès. Je puis donc espérer que, mieux informée, elle daignera corriger elle-même la fatale erreur dont je suis victime. J'en ai pour garans ses lumières, sa justice et sa bonté.

Et si j'étois assez malheureux pour que Sa Majesté, se regardant comme enchaînée par une première disposition, crût devoir ne pas employer sa propre autorité pour réparer le mal qu'elle m'a fait, et confier à d'autres qu'à elle-même le soin d'examiner et d'apprécier ma conduite, du moins il est un acte de justice que je n'aurai sans-doute pas sollicité en vain; c'est d'être renvoyé, sans un plus long retard, devant les juges destinés à prononcer sur mon sort. Cet acte de justice, je le recevrai comme un bienfait, puisqu'il me fournira le plus sûr moyen de faire éclater mon innocence. Mais ce bienfait m'est garanti par toutes les lois; et je ne dois pas craindre d'être privé d'un droit aussi sacré, lorsque c'est auprès de Sa Majesté que je le ré-

clame. La malveillance et l'erreur peuvent bien surprendre, au souverain le plus juste, une accusation grave contre un citoyen irréprochable : mais, refuser à un accusé les moyens de se justifier, le condamner sans l'entendre, serait un acte de tyrannie. Je dois donc être tranquille.

Au reste, quel que puisse être le sort qui m'est réservé, je n'en serai pas moins le sujet fidèle du Roi, l'admirateur de ses vertus, et toujours prêt, au premier signal, à exposer de nouveau ma vie pour mon prince et pour mon pays. Le sentiment de mon amour pour eux et pour mon devoir est trop profond dans mon cœur, pour que l'infortune, ni même l'injustice puissent l'altérer. Dès long-temps j'ai pris pour devise : *Fais ce que doi, advienne que pourra.* Je ne l'ai pas perdue de vue au milieu des orages politiques ; et ma conscience m'avertit de lui rester fidèle.

Saint-Amans, le

LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL MASSÉNA.

(rédigé par Manuel)

2

o

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL MASSÉNA,

DUC DE RIVOLI, PRINCE D'ESSLING,

SUR les événemens qui ont eu lieu en Provence, pendant les mois de mars et d'avril 1815;

SUIVI

DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE.

PARIS,

DELAUNAY, LIBRAIRE.

1816.

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL MASSÉNA.

La France a retenti de l'accusation portée contre moi à la Chambre des Députés. Il n'est donc pas besoin que je dise pourquoi je viens entretenir de moi le public.

Je ne consentirai point à me placer derrière une loi d'amnistie. Exempt de reproches, je ne puis accepter un tel refuge. Eh! que m'importe l'assurance que ma vie et ma liberté me soient garanties par les lois? Il est un bien mille fois plus précieux pour moi; c'est l'honneur. Une diffamation publique le menace; je viens le défendre. Tant qu'il restera dans mes veines une goutte de ce sang si souvent répandu pour la défense de la patrie, je ne laisserai point flétrir un nom qui se lie à plus d'un souvenir glorieux pour elle. Non, je n'ai pas déshonoré mes vieux ans par une lâche trahison. Français,

vous allez en juger. Relisez cette accusation remarquable par tant de vaines déclamations et de si grossières injures. Je vais répondre par le témoignage incorruptible des faits. Élevé et vieilli dans les camps, je n'ai point appris l'art des vains discours ; j'invoquerai la vérité. Bientôt elle dissipera ce nuage dont les passions et l'esprit de parti enveloppent presque toujours les plus simples événemens politiques dans les momens de crise et de révolution. Alors on plaindra ces hommes qui se laissèrent égarer jusqu'à devenir les instrumens d'une diffamation odieuse : alors, on ne s'étonnera plus que le gouvernement ait respecté mon repos au milieu des cris de mes délateurs.

La dénonciation que j'ai à repousser, contient des imputations nombreuses. La plus grave, celle dont dépendent toutes les autres, c'est d'avoir pu, et de n'avoir pas voulu arrêter Bonaparte, lorsqu'il traversa une partie de la Provence dans les premiers jours du mois de mars; c'est d'avoir enchaîné le zèle des Marseillais dans ce moment décisif, lorsque leur courage eût suffi pour détruire l'ennemi de la France.

Pour faire apprécier, pour écarter tous ces

reproches, je serai forcé d'entrer dans quelques détails; je veux ne laisser aucune ressource à la malveillance, ni même à la calomnie. Ces détails, on me les pardonnera. On y verra une preuve de ma bonne foi et du prix que je mets à éclairer l'opinion publique. Ils se rattachent, d'ailleurs, à un événement dont l'influence a été si prodigieuse en Europe, qu'ils ne peuvent pas être sans quelque intérêt.

Ce fut le 1er. mars, à une heure après midi, que Bonaparte débarqua au golfe Juan. Ce golfe est situé à l'extrémité de la division dont le gouvernement m'avait été confié par le Roi. Il est distant de *cinquante et une lieues* de Marseille, où était établi le siége de ce gouvernement, où je me trouvais alors. Ire. Époque. Du 1er. au 5 mars.

Nul avis, ni du ministre de la guerre, ni du directeur général de la police, ni des relations extérieures, ni de la marine, ne m'avait averti du péril qui menaçait la France. Bonaparte, choisissant pour aborder une plage déserte, ne pouvait donc manquer de débarquer sans obstacle. Mais, si on n'était pas préparé à le repousser, la conduite des troupes et des habitans de la huitième divi-

sion, et notamment de la ville d'Antibes, a assez prouvé qu'on était encore moins préparé à l'accueillir.

La première nouvelle de cet événement me parvint par une lettre du maréchal de camp Morangié, commandant le département du Var, sous les ordres du lieutenant-général Abbé. Cette lettre, écrite le 2 de Draguignan, me parvint, par la voie de Toulon, le lendemain 3, à neuf heures du matin.

Il importe de savoir de quelle manière l'événement était présenté dans ce premier avis.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'au-» jourd'hui, sur les deux heures du matin, le » chef d'escadron, commandant la gendar-» merie à Draguignan, m'a rendu compte » qu'il vient d'être instruit, par un gendarme » d'ordonnance, que *cinquante hommes de* » *la garde de l'ex-empereur Napoléon, ve-* » *nant de l'île d'Elbe, ont débarqué hier,* » *dans la journée, au golfe Juan.* » (Pièc. n°. I.)

Ici le général donne les détails des mesures qu'il a cru devoir prendre de concert avec M. le comte de Bouthillier, préfet du Var; et il ajoute que le préfet et lui se rendent, avec toutes les forces disponibles, au Muy, sur la grande route, et qu'il donnera

de plus amples nouvelles, dès l'instant qu'il le pourra.

En m'envoyant copie de cette lettre, qui lui avait été adressée à lui-même, le lieutenant général Abbé m'écrivait :

« J'ai reçu, ce soir, la lettre dont la copie » est ci-jointe. J'étais, au moment de sa » réception, auprès du général baron Lhermite, préfet maritime : je lui en ai donné » communication. Il m'a lui-même et de » suite donné connaissance d'une lettre, par » laquelle il est avisé que des hommes, » des troupes, qui sont à l'île d'Elbe, ont » eu des congés pour revenir en France et » aller dans leurs familles. C'est ce que j'ai » pu présumer et dire à M. le général Morangié, en lui répondant; mais je lui recommande de voir M. le préfet, pour que, » de concert avec lui, les brigades de gendarmerie, qui sont près de Draguignan, » puissent être réunies à celle qui a quitté » sa résidence, et aller sur l'Esterelle (c'est-à-dire vers le lieu du débarquement). Et, » pour avoir de plus sûres informations, » je le charge de réunir à la gendarmerie » les troupes qui lui paraîtront nécessaires. »

Le général Abbé ajoute : « Je me suis déterminé à partir moi-même en poste pour

» me rendre à Draguignan. Avant mon » départ, j'ai chargé le général Lardenoy, » commandant de la place, de tenir les vol- » tigeurs de la garnison prêts à marcher au » moment où j'aurai reconnu la nécessité » d'en donner l'ordre. » (Pièc. n°. II.)

D'après ces deux lettres, il ne pouvait être question de faire partir des troupes de Marseille, et de les diriger ni sur Sisteron, ni sur aucun autre point de la Provence. La nouvelle du débarquement de *cinquante* hommes, qu'ils fussent amis ou ennemis, dès qu'elle ne contenait aucun avis ni sur leur marche, ni sur leurs projets, ne commandait que des mesures propres à éclairer leurs mouvemens. Or, on vient de voir que les généraux commandant dans le Var, de concert avec le préfet de ce département, avaient déjà fait tout ce que les circonstances, la prudence et le zèle le plus actif semblaient exiger d'eux.

Par surcroît de précaution, je jugeai à propos d'envoyer en poste, sur les lieux, un de mes aides de camp, pour qu'il vît par lui-même les faits, et qu'il pût m'en rendre compte. Je le chargeai de la lettre suivante pour le général Abbé :

« J'ai reçu votre lettre avec copie de celle

» que le général Morangié vous a écrite du » Muy. Il est prudent d'aller voir par vous- » même si le rapport, qu'on vous a fait sur » le débarquement de cinquante grenadiers » de l'île d'Elbe, est vrai. Je vous envoie » un aide de camp; veuillez me tenir au » courant de ce qui se passera d'intéressant. » Vous avez plus qu'il ne vous faut de trou- » pes à Antibes et à Toulon : je suis sans » inquiétude. »

Je rendis aussitôt compte à S. Exc. le ministre de la guerre des nouvelles reçues et des mesures prises, et ne lui dissimulai pas l'opinion que je m'étais faite, en attendant de nouveaux détails sur l'intention des hommes débarqués.

« Quant à moi, lui disais-je, je suis de l'a- » vis du préfet maritime, que ce n'est qu'un » débarquement de quelques hommes en- » nuyés de rester à l'île d'Elbe, et qui ren- » trent en France. »

Cette opinion était d'autant plus naturelle, que, depuis quelque temps, nous avions été témoins de nombreux exemples de ces retraites. Elles avaient même donné lieu à une correspondance de ma part avec le ministre de la guerre, auquel j'avais demandé de me tracer la conduite à tenir vis-à-vis des soldats

de la garde qui rentraient en France ; venant de l'île d'Elbe, et porteurs de congés définitifs (1).

Au moment où mon rapport au ministre allait être expédié, le colonel de la gendarmerie me fit parvenir la note suivante :

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. » Exc. que je reçois à l'instant, par ordon- » nance extraordinaire de M. le chef du 45e. » escadron, l'avis *qu'un général et 60 gre- » nadiers des troupes de l'île d'Elbe*, tous » légionnaires, étaient débarqués au golfe » Juan, venant de cette île. Le brigadier de » la résidence de Cannes qui fait ce rapport, » dit qu'*on craint que l'empereur lui-* » *même ne soit à la tête*. Il dit en même » temps que le général Combier, major des » chasseurs à pied de la garde impériale, a

(1) Lettres de S. Exc. le ministre de la guerre, du 20 octobre 1814, 25 janvier, 6, 15 et 23 février 1815. Ce sont apparemment ces hommes que les pétitionnaires appellent des *émissaires*, et à qui ils me reprochent d'avoir accordé une protection *ténébreuse*. La protection était, au contraire, très-publique. Ces hommes étaient traités à Marseille comme ils l'étaient dans tout le reste de la France, d'après les ordres du ministre, c'est-à-dire, comme des Français qui usaient du droit qu'ils avaient de rentrer dans leur patrie.

» demandé un passe-port pour Toulon.

» M. le chef d'escadron me mande qu'il
» est parti avec le général Morangié et le
» capitaine Silvy, pour se rendre au lieu du
» débarquement; qu'il a donné ordre à la
» compagnie du Var, etc. (Pièc. n°. III.)

Ce rapport devait-il faire changer mon opinion au sujet de l'événement? Devait-il surtout faire prendre d'autres mesures?

Le fond de la nouvelle était toujours le même. Il ne s'agissait que d'une *soixantaine de débarqués*, dont on ne connaissait ni la marche ni les desseins. La supposition si vague par elle-même et si vaguement exprimée par ces mots : *On craint que l'empereur ne soit à la tête*, ne pouvait faire croire à cette présence. Tout alors repoussait l'idée d'un événement aussi extraordinaire, et la faiblesse de l'escorte ne permettait même pas de s'y arrêter.

C'est tout au plus si l'on peut dire que ce mot dût faire naître un peu plus d'inquiétude, et plus vivement désirer de nouveaux éclaircissemens. Mais toujours fallait-il les attendre, avant de se former une opinion nouvelle, et de faire d'autres dispositions; et surtout avant de mettre les troupes de Marseille en mouvement.

On ne pouvait donner à ces troupes aucune direction, tant que celle de l'ennemi n'était pas connue. Dans l'incertitude où j'étais, si je les avais fait marcher, c'eût été, sans doute, vers le lieu du débarquement : il y aurait eu alors bien plus de temps perdu, puisqu'il eût fallu les faire revenir sur leurs pas.

Les renseignemens que j'attendais avec impatience me parvinrent le soir du même jour, à neuf heures. Ils étaient contenus dans une lettre du préfet du Var, qui me fut apportée par une estafette extraordinaire. Cette dépêche était datée du même jour, 5, et de Fréjus, distant de Marseille de *trente-quatre lieues*.

« Je m'empresse de vous informer que les » troupes à la tête desquelles est Bonaparte, » ont dû coucher *aujourd'hui à Digne*. Elles » se composent de ce qui faisait la garnison » de l'île d'Elbe, environ mille hommes. Il » a avec lui quatre ou cinq pièces de canon » de campagne et beaucoup d'argent. Il a » acheté des chevaux à tout prix. Il se dirige » sur Grenoble et Lyon : mais la route qu'il » a prise doit lui offrir beaucoup de difficul- » tés. *J'avais réuni ici toutes les gardes na-* » *tionales, croyant, lorsque je suis parti de*

» *Draguignan, qu'il se dirigerait de ce côté.*
» Mais que pouvait cette troupe mal armée?
» J'ai déjà eu l'honneur de vous adresser
» un rapport par ordonnance de gendarmerie (1). Vous devez avoir été prévenu par
» cette arme des dispositions qui avaient été
» prises (2).

» Un courrier que j'envoie à Lyon et à
» Paris, doit en faire partir un d'Aix pour
» vous porter la présente.

» J'oubliais d'ajouter que mon départe-
» ment est aussi tranquille qu'il est possible,
» *et que cet événement n'a fait écarter per-*
» *sonne de son devoir.* » (Pièc. n°. IV.)

Cette lettre, en me montrant pour la première fois la nature et l'étendue du mal et du danger, m'apprenait aussi que malheureusement il me devenait impossible d'y

(1) Ce rapport, daté du 2 au soir, et qui aurait dû me parvenir avant cette lettre, s'il m'eût été expédié par une voie semblable, ne m'arriva qu'après, parce qu'au lieu de faire partir un courrier, M. le préfet employa la voie ordinaire et lente des ordonnances. Il était loin de donner des détails aussi positifs que la lettre du 3 : on en trouvera la copie parmi les pièces justificatives. (Pièce n° 5)

(2) Rapport du colonel de la gendarmerie, copié ci-devant.

porter remède, à cause de la rapidité de la marche de l'ennemi, et de la distance qui me séparait de lui.

D'après l'avis de M. le préfet, Bonaparte devait être rendu à Digne, au moment même où je recevais la nouvelle de sa marche. (Pièc. n°. IV.)

De là il pouvait se diriger sur Grenoble, soit par Sisteron, soit par la route qui conduit de Digne à Seyne et à Savine, à travers les montagnes.

Dans ce dernier cas, il eût suivi une direction qui ne laissait aucun espoir de l'atteindre.

Passait-il par Sisteron? cette ville était le point de sa route le plus rapproché de Marseille; mais il devenait également impossible de l'y rencontrer.

Sisteron n'était éloigné de Digne que de *dix lieues*. Il était évident que cet espace serait franchi par Bonaparte dans la journée du 4, tandis que les troupes partant de Marseille avaient *trente-six lieues* à parcourir pour arriver au même point.

Ces troupes ne pouvant partir que dans la nuit du 3 au 4, il y avait donc impossibilité physique et démontrée qu'elles ne fussent pas devancées par celles de l'île d'Elbe.

Toutefois je dus me dire qu'il pouvait arriver que les troupes et les habitans des Basses-Alpes, avertis à temps, vinssent à bout, soit par leur nombre, soit en rendant impraticable la route déjà si difficile que suivait Bonaparte, de lui opposer assez de résistance pour le forcer à se rejeter vers la Basse-Provence.

Dans tous les cas, je devais calculer comme un événement très-probable; que l'ennemi trouverait près de Grenoble des mesures prises et des forces réunies qui l'obligeraient à rétrograder ou à changer de direction.

Le développement des troupes que j'avais à ma disposition pouvait donc devenir utile. Je me hâtai de donner les ordres nécessaires.

La garnison de Marseille se composait de deux régimens, le 58e. et le 83e.

Une heure après la réception de la lettre de M. le préfet du Var, le 83e. et les six compagnies d'élite du 58e. avaient reçu l'ordre de se diriger sur Aix.

Le 83e. partit *à trois heures du matin*; les six compagnies d'élite ne purent se mettre en route que quelques heures plus tard (1).

(1) Le retard s'explique par le détail de tout ce qui est à faire pour qu'un régiment qui fait le service dans

Hors d'état, par l'effet de ma mauvaise santé, de partir moi-même à la tête de cette expédition, je dus en confier le commandement à M. le lieutenant général comte Miollis, employé sous mes ordres, et connu depuis long-temps par son courage inébranlable au poste d'honneur.

Ce général se rendit à Aix. Il n'est pas inutile de faire connaître les instructions que je lui fis parvenir, le 4, au matin :

« Je viens de faire partir, lui disais-je, les » six compagnies du 58ᵉ. pour se rendre à » Aix. Vous pourrez demain vous mettre » en route de très-bonne heure avec le 83ᵉ. » et ces six compagnies, pour vous porter sur » Sisteron. Vous prendrez des renseigne- » mens sur la marche des troupes arrivées » de l'île d'Elbe. Il serait bien heureux si » vous pouviez les joindre pour les empê- » cher de continuer leur marche sur Greno- » ble. *Vous devrez, au besoin, requérir la » garde nationale, ne ferait-elle que vous » éclairer et vous servir de guide*. Envoyez » des émissaires, et tâchez de savoir ce que » cette troupe fait, quelle est la marche

une ville aussi vaste que Marseille, soit réuni et prêt à partir sans inconvénient pour la tranquillité publique.

» qu'elle suit. Votre grand but doit être de » l'arrêter, et de la faire changer de direc- » tion, s'il est possible. »

Ces ordres et ces instructions étaient à peine expédiés, que, par estafette extraordinaire, j'informai de mes dispositions M. le comte Roger de Damas, gouverneur à Lyon, le lieutenant général commandant la 7e. division à Grenoble, et S. Exc. le ministre de la guerre.

La garde nationale de Marseille était demeurée étrangère à ces premières dispositions faites pendant la nuit. Ce fut le lendemain 4 (1), que les officiers de cette

(1) Si j'avais besoin de prouver que ce ne fut que le 4, après le départ du 83e. régiment, que cette offre me fut adressée, je pourrais citer une autorité décisive. Le journal de Marseille, du 3 novembre dernier, contient un article copié par la Quotidienne, dans sa feuille du 1er. décembre, et dans lequel, après quelques détails sur le zèle que les portefaix de cette ville ont montré pour la cause du Roi, on lit ces mots : « Ce sont ces » mêmes hommes qui, le *quatre mars dernier*, demandè- » rent en masse à marcher sur Sisteron, et dont le » courage et l'attérante énergie furent si indignement » paralysés... » Je ne prétends pas que cet article ait été écrit pour servir à ma justification ; mais il me semble que je puis le citer avec confiance. Le témoignage ne paraîtra pas suspect.

Hors d'état, par l'effet de ma
santé, de partir moi-même à la t
expédition, je dus en confier
dement à M. le lieutenant
Miollis, employé sous mes
depuis long-temps par so
lable au poste d'honne

Ce général se rep
inutile de faire c
que je lui fis parv

« Je viens de
» six compa
» Aix. Vo
» en rou ... e au
» et ces ... eurs s'éleva à
» Sist ... fut formé un batail-
» m ... lendemain.
» ... oute, si les habitans de Mar-
n'avaient pas été persuadés, qu'il devenait désormais impossible d'arriver à temps pour arrêter l'ennemi, le nombre des volontaires eût été plus considérables, et leurs préparatifs de départ plus rapides. Ce qui est également certain, c'est qu'il serait d'autant plus ridicule de supposer que j'aie montré de la répugnance à employer les gardes nationales, que l'on a pu voir dans mes instructions au général Miollis, la re-

uit. Votre grand but doit être de
de la faire changer de direc-
ossible. »
es instructions étaient
par estafette extraor-
dispositions M. le
verneur à Lyon,
bant la 7e di-
ministre de

commandation de les requérir sur les lieux; et certes, la mesure était évidemment plus utile.

Pendant que les Marseillais se disposaient à partir, ce général m'annonçait, le 4 à midi, l'arrivée du 83ᵉ. à Aix. Le lendemain 5, il m'écrivit : « J'ai dirigé sur Sisteron le 83ᵉ. » et les six compagnies du 58ᵉ. arrivées hier » soir à huit heures. Ces troupes s'y ren- » dront avec toute la diligence possible. J'ai » chargé en même temps M. Gravier, maire » de Gréoux, d'y réunir les gardes nationa- » les de la commune de Manosque et autres » lieux environnans dans le plus bref dé- » lai (1).

» J'y serai de même. J'ai chargé M. le » sous-préfet de faire partir avec la colonne » les deux pièces d'artillerie de la garde na- » tionale de la ville avec leurs caissons et » munitions. » (Pièc. n°. VI.)

(1) M. Gravier, qui depuis a été nommé membre de la Chambre actuelle des Députés, reçut le 4 mars, du général Miollis, non-seulement l'ordre indiqué ci-dessus, mais encore des pouvoirs illimités pour faire couper les chemins et pour créer sur la route tous les obstacles possibles, avec toutes les ressources que pouvaient lui fournir la connaissance qu'il avait des lieux et les ordres dont il était porteur.

garde vinrent m'offrir de faire marcher deux mille hommes à l'appui de la troupe de ligne. J'accueillis cette offre patriotique. M. Pascalis, adjudant commandant, fut aussitôt nommé pour se mettre à leur tête, et je donnai l'ordre de leur délivrer les cartouches nécessaires.

Les chefs voulant sans doute donner plus d'éclat à cette preuve de zèle, crurent ne devoir appeler à l'honneur de marcher que des hommes de bonne volonté. Cette résolution fut proclamée; un registre de souscription fut ouvert, non par mon ordre, mais par celui des administrateurs. Le 5 au soir, le nombre des souscripteurs s'éleva à près de six cents. Il en fut formé un bataillon qui partit, le lendemain.

Sans doute, si les habitans de Marseille n'avaient pas été persuadés, qu'il devenait désormais impossible d'arriver à temps pour arrêter l'ennemi, le nombre des volontaires eût été plus considérables, et leurs préparatifs de départ plus rapides. Ce qui est également certain, c'est qu'il serait d'autant plus ridicule de supposer que j'aie montré de la répugnance à employer les gardes nationales, que l'on a pu voir dans mes instructions au général Miollis, la re-

commandation de les requérir sur les lieux; et certes, la mesure était évidemment plus utile.

Pendant que les Marseillais se disposaient à partir, ce général m'annonçait, le 4 à midi, l'arrivée du 83e. à Aix. Le lendemain 5, il m'écrivit : « J'ai dirigé sur Sisteron le 83e. » et les six compagnies du 58e. arrivées hier » soir à huit heures. Ces troupes s'y ren- » dront avec toute la diligence possible. J'ai » chargé en même temps M. Gravier, maire » de Gréoux, d'y réunir les gardes nationa- » les de la commune de Manosque et autres » lieux environnans dans le plus bref dé- » lai (1).

» J'y serai de même. J'ai chargé M. le » sous-préfet de faire partir avec la colonne » les deux pièces d'artillerie de la garde na- » tionale de la ville avec leurs caissons et » munitions. » (Pièc. no. VI.)

(1) M. Gravier, qui depuis a été nommé membre de la Chambre actuelle des Députés, reçut le 4 mars, du général Miollis, non-seulement l'ordre indiqué ci-dessus, mais encore des pouvoirs illimités pour faire couper les chemins et pour créer sur la route tous les obstacles possibles, avec toutes les ressources que pouvaient lui fournir la connaissance qu'il avait des lieux et les ordres dont il était porteur.

Au moment où le général Miollis m'écrivait cette lettre, le 5 à neuf heures du matin, Bonaparte arrivait à Sisteron avec une partie de ses troupes. Déjà, *à une heure après minuit*, il y avait été précédé par une avant-garde sous les ordres du général Cambrone; et le soir du même jour à six heures, il était rendu à Gap, à dix lieues au-delà de Sisteron. (Pièce n° 8)

Il avait ainsi plus de trente lieues d'avance sur les troupes parties de Marseille, sans que ces troupes eussent ni séjourné à Aix, ni suivi une autre route que la route ordinaire, comme on l'a faussement exposé (1).

M. Gravier, parti d'Aix dans la journée du 4, avait couru ventre à terre à Gréoux et à Manosque, et y avait réuni, même pendant la nuit, quelques gardes nationaux, avec lesquels il avait marché en toute hâte vers le pont de Sisteron. Malgré son extrême diligence, il n'était encore arrivé qu'à Peyruis, c'est-à-dire, à

(1) Il est évident que, si ces torts étaient réels, ce serait au général Miollis, chargé de commander l'expédition, à expliquer sa conduite; mais la vérité est que c'est là une des nombreuses suppositions qu'on s'est permises pour essayer de donner quelque poids à l'accusation.

six lieues de distance de ce pont, lorsque l'ennemi l'avait déjà dépassé de dix lieues.

Voilà les faits. Que devient l'accusation ?

Je n'ai pas arrêté l'ennemi : mais la chose dépendait-elle de moi ? Pourquoi supposer un crime, quand il ne faut accuser que les distances? quand un simple coup d'œil sur la carte ; quand le calcul le plus facile pouvaient tout éclaircir, tout expliquer ?

Je n'ai pas arrêté Bonaparte, parce qu'il a débarqué sur une plage éloignée de cinquante et une lieues du siége de mon gouvernement ;

Parce que le temps qui s'est écoulé avant que j'en reçusse la nouvelle, Bonaparte l'a employé à s'éloigner ;

Parce que, lorsque cette nouvelle m'est parvenue, le 3 au soir, parti le 2 au matin de Cannes, Bonaparte avait ainsi deux journées d'avance, et n'avait pas un plus long trajet à parcourir, pour arriver à Sisteron, que les troupes partant de Marseille (1) ;

Parce que, au moyen de cette avance, il se trouvait n'être plus éloigné du seul point où je pouvais l'atteindre que de dix

(1) On verra sur la carte que la différence n'est que de deux ou trois lieues de poste.

à douze lieues, lorsque les troupes du Roi avaient encore à franchir l'intervalle entier, c'est-à-dire, trente-six lieues.

Il est permis de s'étonner que, dans de telles circonstances, on se soit obstiné à m'imputer le succès avec lequel l'ennemi a franchi les limites de ma division.

Si ce succès ne pouvait s'expliquer sans donner lieu à des soupçons, s'il fallait en demander compte à quelqu'un, ne serait-il pas plus naturel de s'adresser à ceux qui commandaient dans les départemens qu'il a traversés; aux fonctionnaires publics, aux troupes qui se trouvaient sur les lieux même de son passage?

Certes, je suis loin d'accuser ni de suspecter personne. Je sais que, si les mesures prises par M. le comte Bouthillier, préfet du Var, n'ont créé aucun obstacle sur la route parcourue par Bonaparte à travers son département, ce magistrat se justifie, en disant qu'il avait cru devoir se porter avec toutes ses forces sur une route opposée (1).

Le général Loverdo, commandant alors

(1) « J'avais réuni ici toutes les gardes nationales, » croyant qu'il se porterait de ce côté. » Lettre écrite de Fréjus, par M. de Bouthillier, et déjà rapportée.

le département des Basses-Alpes, établi à Digne, chef-lieu, avec un demi-bataillon du 83e., averti, dans la journée du 3 (1), de l'approche de l'ennemi, et à qui, je n'ai pas besoin de le dire, je n'avais pas eu le temps de faire parvenir des ordres, m'a fait également connaître les motifs qui le déterminèrent à ne tenter aucune résistance, ni en avant de Digne, ni sur la route de Digne à Sisteron, ni à Sisteron même.

« La compagnie de gendarmerie, porte » son rapport du 5 mars (pièc. no. VIII), » était encore dispersée, les gardes natio- » nales presque nulles. Il ne me restait donc » que les trois compagnies du 87e. régiment. » Quoique je comptasse sur la fidélité des » officiers et l'obéissance de la troupe, ces » faibles moyens m'ont paru insuffisans pour » arrêter une force rendue formidable par la » séduction qui la précédait et l'accompa- » gnait. . . . .
» . . . . . Après en avoir conféré avec le » préfet du département, *j'ai dû prendre le* » *parti de diriger mes trois compagnies sur*

(1) Par deux lettres du 2 mars, l'une du préfet du Var, et l'autre du chef de bataillon de la gendarmerie. *Vid.* Lettre du général Loverdo, du 3 mars. (Pièce just. no. VII).

» *Valensole* (1), tant pour éviter tout point
» de contact dans un premier moment d'é-
» tonnement, que pour me mettre en me-
» sure de me réunir aux troupes du Roi dé-
» bouchant de la Basse Provence.

» *Si Sisteron était en état de défense*,
» m'avait-il écrit la veille (4 mars, à cinq
» heures du matin, pièce n°. IX), je m'y
» serais renfermé pour barrer le pont de la
» Durance que *je ne puis plus faire sauter*,
» étant pressé par la marche rapide de ce
» corps qu'on évalue de deux à trois mille
» hommes. »

Ces excuses, ces motifs étaient sans doute suffisans. La conduite de ces deux fonctionnaires a paru sans reproche; elle a été applaudie et récompensée. Encore une fois, je suis loin de vouloir élever des doutes sur la pureté de leurs intentions; nul ne rend plus que moi justice à leur amour pour le Roi, à leur zèle pour la cause légitime. Mais c'est précisément parce que, dans de telles circonstances, ils n'ont point été, et n'ont pas dû être soupçonnés de trahison, que j'ai lieu de m'étonner que des soupçons de cette na-

(1) Valensole est placé à dix lieues de Digne, sur la route qui conduit à Marseille.

ture aient pu m'atteindre; moi qui n'ai à me reprocher ni hésitation, ni fausse détermination, ni retraite; moi qui dès l'instant où j'ai connu la marche de l'ennemi, me suis hâté de pousser à sa rencontre toutes les forces disponibles; moi qui n'ai nul besoin d'excuse, puisqu'il est démontré que ce que je n'ai pas fait, il m'était impossible de le faire. Car enfin, on peut demander pourquoi il n'a pas combattu, à celui qui était à portée de combattre : mais n'est-il pas ridicule d'adresser ce reproche à celui qui était à trente-six lieues de l'ennemi, lorsqu'il est prouvé qu'il n'a pas dépendu de lui de franchir à temps cet intervalle?

Et remarquez que cette impossibilité est ici tellement absolue, qu'elle suffirait encore pour repousser toute critique, lors même qu'il s'agirait de se livrer à une supposition dépourvue de toute espèce de raison; lors même qu'on voudrait exiger que, par une prescience tout-à-fait inadmissible, j'eussé dû deviner, à la première nouvelle qui me parvint, c'est-à-dire, le 3 à neuf heures du matin, que les *cinquante grenadiers* dont on m'annonçait le débarquement, formaient un corps de mille hommes, que Bonaparte était à leur tête, et enfin que cette troupe se diri-

geait sur Sisteron à travers les montagnes. Eh bien ! dans cette hypothèse, bien gratuite sans doute, je n'en eusse pas moins été dans l'impuissance d'inquiéter sa marche. Car, alors même, comment nos troupes, en les supposant parties trois heures après la réception de la nouvelle, eussent-elles pu le devancer à Sisteron, lorsqu'il avait sur elles l'avantage énorme d'avoir déjà parcouru la moitié du chemin? Bonaparte était arrivé à Castellane dans la matinée du 3 mars.

Au surplus, les auteurs de la dénonciation se montrent bien mal instruits des localités, lorsqu'ils attachent une si grande importance au pont de Sisteron : ils ignorent donc que, même en supposant ce pont barré ou coupé, Bonaparte n'avait besoin ni de vaincre la résistance, ni de rétrograder d'un seul pas? N'ayant ni artillerie ni chariots (1), il pouvait côtoyer la Durance, et la traverser à gué, après l'avoir remontée, l'espace de trois ou quatre lieues, avant d'être arrivé à la hauteur de Gap.

Et, lors même qu'au lieu de se borner à défendre le pont, les troupes du Roi eussent eu le temps nécessaire pour venir couper la

(1) Il avait été obligé de laisser ses canons à Grasse.

route au point essentiel, c'est-à-dire, à quelque distance en avant du pont; dans ce cas, Bonaparte, averti de l'obstacle par ses émissaires, ou tout au moins par son avant-garde qui le précédait toujours de sept à huit heures, eût certainement pris le chemin qui conduit à Gap, à travers les montagnes. Il est moins commode, mais n'est pas plus long que l'autre, ni plus difficile que celui déjà parcouru depuis Grasse.

Que les habitans de Marseille, ou, pour mieux dire, que mes dénonciateurs cessent donc leurs regrets et leurs reproches. Il est bien évident que ce n'est ni d'eux ni de moi qu'il a dépendu d'arrêter l'invasion qui a causé tant de maux à la France. Il est bien évident que notre zèle n'eût pu être utile, qu'autant que l'ennemi se serait dirigé sur la Basse Provence, ou qu'il eût été forcé de s'y jeter par la résistance des habitans dont il a traversé les communes.

Qu'une opinion contraire ait été accueillie dans les premiers momens, au milieu de l'effroi et de la douleur générale, lorsque peu de personnes étaient assez bien instruites des faits, ou conservaient assez de sang-froid pour raisonner juste, il est facile de le concevoir; mais ce qui doit étonner et affliger à la fois,

c'est que l'illusion ait pu résister aux lumières que le temps et la suite des événemens ont répandues sur les circonstances. On doit s'étonner surtout que le tableau de ma conduite, après que Bonaparte a eu pénétré dans l'intérieur de la France, ait pu laisser subsister le moindre doute sur ma fidélité au Roi et à l'honneur.

IIe. ÉPOQUE.
Du 6 mars jusqu'à l'arrivée de S. A. R. le duc d'Angoulême.

Le 6 mars, M. Pons, directeur des mines de l'île d'Elbe, arriva à Marseille et demanda à me parler. Je le reçus en présence de M. le vicomte de Bruges et du général Ernouf. Il déclara qu'il était entré en France avec Bonaparte, mais qu'il l'avait quitté à Digne, attendu que « les mesures et les » préparatifs dont il avait été témoin, lui » avaient fait juger qu'on marchait en en- » nemi, et qu'il ne voulait pas se battre con- » tre sa patrie. »

Cette protestation ne m'empêcha point de le soupçonner d'être un émissaire secret de Bonaparte ; je le fis arrêter et conduire au château d'If.

Le 9 mars, j'adressai aux Marseillais une proclamation dans laquelle j'exposai franchement et les événemens passés et les mesures prises, et ma profession de foi :

« L'ennemi, leur disais-je, a passé avec
» trop de rapidité sur les frontières de mon
» gouvernement pour qu'on pût s'y oppo-
» ser. Mais j'ai prévenu en temps utile
» toutes les autorités qui peuvent l'arrêter
» dans sa marche. Toutes les mesures de
» précaution que les circonstances prescri-
» vaient de prendre, je les ai prises : j'ai écrit
» au gouverneur général de Lyon ; au lieu-
» tenant général gouverneur de la 7e. di-
» vision ; au préfet de la Drôme ; j'ai fait
» poursuivre, même hors des limites de
» la 8e. division ; le corps débarqué de l'île
» d'Elbe, par un lieutenant général qui a,
» non-seulement des forces suffisantes en
» troupes de ligne, mais encore des détache-
» mens de braves gardes nationales des vil-
» les de Marseille, d'Aix et d'Arles, et qui a
» reçu l'ordre d'appeler auprès de lui toutes
» celles dont il pourrait avoir besoin. »

Cette proclamation se terminait par ces mots :

« Habitans de Marseille, vous pouvez
» compter sur mon zèle et sur mon dévoue-
» ment. Je ne dévierai jamais du chemin de
» l'honneur. »

Voilà ce que je promettais à mes concitoyens; voyons maintenant si j'ai tenu ma promesse.

Le général Miollis, arrivé à Sisteron, avait poursuivi l'ennemi à marches forcées jusqu'à Gap, en exécution des ordres que je lui avais transmis par ma lettre du 5 (1).

Il y était arrivé dans la matinée du 9, avec le 83e. régiment et les six compagnies du 58e. Il avait fait suivre ce mouvement par une partie des gardes nationales, celles qui paraissaient le mieux disposées, pendant qu'il faisait organiser dans les environs celles qui ne l'étaient pas encore. Enfin, il prenait les mesures qu'indiquaient les règles de la guerre et l'état des lieux, afin de profiter de la première résistance qu'éprouverait l'ennemi, et de la rendre décisive pour le salut de la France.

(1) « Le restant du 58e., lui disais-je, et quatre cents » hommes de la garde nationale, commandés par l'adjudant » commandant Pascalis, partent demain, à cinq heures » du matin, pour se rendre à Aix; si vous avez besoin » de cette troupe, vous lui donnerez l'ordre de vous » rejoindre. A huit heures et demie, il partira de Marseille, pour se rendre également auprès de vous, » trois pièces de canon de quatre. Je vous confirme les » dispositions contenues dans ma lettre, et je vous prie » de poursuivre l'ennemi dans la plus grande diligence, » de chercher à le joindre, et de prendre sur votre » route toutes les mesures qui contribueront au bien du » service du Roi; vous le poursuivrez, s'il est nécessaire, » à marches forcées, jusqu'à Gap. »

Pendant deux jours, on fut fondé à espérer que ces mesures ne seraient point vaines, parce que tout le monde ferait son devoir.

C'est dans ces circonstances que le général Loverdo m'écrivit : « Les troupes de Grenoble, celles du général Rostollan (commandant le département des Hautes-Alpes), la colonne du comte Miollis, et celle que j'amène, sont plus que suffisantes pour détruire les troupes de Bonaparte, et lui fermer tous les passages (1). »

Il fallut renoncer à l'espoir dont on s'était flatté, lorsque l'entrée de Bonaparte à Grenoble fut connue.

Elle ne le fut à Gap que le 10 mars, bien qu'elle eût eu lieu le 7. Le même jour, le général Rostollan, placé entre Gap et Grenoble avec six cents hommes, annonça qu'une grande partie de ses troupes, séduites par des émissaires, l'avait abandonné, et que, pour prévenir une entière désertion, il rentrait dans ses cantonnemens.

A cette nouvelle, le général Miollis sentit que, pour échapper au même danger, il devait se hâter de prendre les mêmes mesures ; c'est-à-dire, éloigner les corps placés

(1) Lettre du 9 mars (pièce n°. X).

sous ses ordres, de tout point de contact avec les pays et les troupes qui venaient de se soumettre à l'usurpateur.

En conséquence, tous les régimens de ligne qui composaient sa colonne reçurent ordre de rétrograder. Le 58ᵉ. fut cantonné à Forcalquier, le 83ᵉ. à Manosque, et le demi-bataillon du 87ᵉ. à Volx. On ne laissa à Gap et à Sisteron que des gardes nationales dont la défection n'était point à craindre. Mais, si l'on pouvait compter sur leur fidélité au Roi, leur constance n'était pas également à l'épreuve. Divers détachemens se débandèrent successivement (1); le rappel de celui de Marseille fut réclamé, dès le 12, par M. d'Albertas (2).

Je n'insistai pas pour retenir ces auxiliaires, parce que les progrès de Bonaparte rendaient désormais leur secours inutile. Les habitans rentrèrent chez eux. Le général Loverdo fut chargé de garder, avec le 83ᵉ., la citadelle de Sisteron; les 58ᵉ. et 83ᵉ. rentrèrent à Aix.

(1) « Les gardes nationales du Var, mal composées, » sont parties successivement, sans ordre. » (Lettre du général Loverdo, à la date du 15 mars.) (Pièce nº. XI.)

(2) Voyez la lettre de ce magistrat (Pièc. nº. XII.)

Ils y rentrèrent sans avoir à regretter la défection d'un seul homme. Le 87e. ne fut pas moins fidèle. Ces faits incontestables montrent avec quelle témérité on en a imposé, lorsqu'on a osé dire, dans un pamphlet intitulé : *Relation exacte des événemens qui ont eu lieu à Marseille, depuis le 3 mars jusqu'au 3 juillet* 1815 : « Que la garde » nationale de Marseille fut forcée de se re» tirer de Gap, parce que la troupe de ligne » avait passé à l'ennemi. » Ils prouvent avec quelle défiance les esprits sages doivent lire et écouter les accusations.

IIIe Époque.

Depuis l'arrivée de S. A. R., jusqu'au moment de la soumission à Bonaparte.

Nous voici arrivés à une époque bien précieuse pour moi : c'est celle où ma conduite a pu être appréciée par un prince auguste ; où j'ai eu le bonheur de recueillir les témoignages les plus honorables et les mieux faits pour me mettre en état de défier et l'erreur et la prévention et même la malveillance.

Le 11 mars, j'avais reçu, par l'adjudant commandant Carbonnel, les dépêches du ministre de la guerre, sous la date du 5. S. Exc. m'annonçait que S. A. R. Monsieur se rendait à Lyon ; que S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême se rendait à Nîmes, et

que je devais prendre, chaque jour, les ordres de leurs Altesses Royales.

Le même jour, je fis repartir cet adjudant commandant avec mon aide-de-camp M. Porcher de Richebourg, chef d'escadron. Celui-ci était porteur d'un rapport que j'adressais à S. A. R. Monsieur, de toutes mes dispositions depuis le 3 mars. Il devait me rapporter les ordres de S. A. R.

Il était chargé en outre d'une dépêche semblable pour Monseigneur le duc d'Angoulême. Il devait la remettre au courrier, en passant par Avignon (1).

S. A. R. la reçut à Nîmes, et je dus être bien satisfait de la manière dont elle jugeait mes dispositions et mes sentimens, lorsque

(1) A son arrivée à Lyon, mon aide-de-camp ayant trouvé *Monsieur* parti, et Bonaparte maître de la ville et de la grande route, crut devoir revenir sur ses pas, et me rapporter ma dépêche. Je lui donnai ordre de repartir aussitôt, et de chercher à remplir sa mission près de S. A. R., quelque part qu'elle pût être. Mais dans l'intervalle, avaient eu lieu les événemens du 20 mars, et M. de Richebourg ne put exécuter mes ordres.

On a osé dire que j'avais expédié un autre aide-de-camp, le sieur Roux, à Bonaparte. Je n'ai qu'un mot à répondre : cet officier ne m'a pas quitté, un seul instant, depuis le 1er. mars jusqu'à mon départ de Toulon pour Paris.

je lus dans sa réponse : « Je serai charmé d'a-
» voir sous peu l'occasion de vous voir, et,
» avec les sentimens élevés qui vous ani-
» ment, je serai heureux de m'entendre
» avec vous sur tout ce que les circonstan-
» ces exigent. »

Ce premier témoignage de confiance me fut d'autant plus précieux que je ne pouvais douter que S. A. R. n'eût reçu sur ma conduite des informations exactes, de la part de M. le marquis de Rivière, ambassadeur à Constantinople, qui se trouvait à Marseille au 1er. mars ; et n'avait plus quitté cette ville.

Mais bientôt Monseigneur se porta de sa personne dans mon gouvernement. Il en parcourut les principales villes. Il put tout voir, tout entendre et juger par lui-même : et, loin que cette épreuve m'ait fait encourir la disgrâce à laquelle eût dû m'exposer une conduite perfide, ou seulement équivoque ; c'est surtout depuis lors qu'il m'a comblé de ses bontés et m'a montré une confiance entière.

Nous touchons au moment remarquable où S. A. R., comptant sur son courage et sur le zèle et la fidélité des habitans du Midi, ne craignit pas d'entreprendre, avec de faibles moyens, d'enlever à Bonaparte

les avantages qu'il avait obtenus par la surprise et la séduction. Au milieu d'un effroi presque général, ce prince magnanime ne désespéra pas du salut de la France. Son cœur généreux lui dit qu'il fallait défendre le trône, comme autrefois son aïeul avait défendu le sien.

Je fus appelé à seconder cette noble entreprise; et la Provence entière a été témoin que je l'ai fait avec zèle et bonne foi.

Les succès rapides et incroyables de Bonaparte, la défection des troupes armées pour le combattre, la soumission des provinces qu'il traversait, son arrivée à Paris, les ordres réitérés qu'il me fit parvenir, rien ne fut capable d'ébranler ma résolution.

Au moment même où l'on venait d'apprendre la funeste nouvelle de son entrée dans la capitale et de la retraite du Roi, je me rendis à Toulon avec M. le marquis de Rivière. J'y passai en revue les troupes, dont l'esprit faisait concevoir quelques craintes; et, après leur avoir rappelé leur devoir, j'exigeai d'elles un nouveau serment de fidélité à leur souverain légitime : moi-même je leur donnai l'exemple.

Des cris séditieux s'étaient fait entendre à Marseille, à Antibes, à Château-Renard

et à Tarascon ; des signes de rébellion étaient arborés. Je fis comprimer ces tentatives de révolte, et rentrer dans l'ordre tous ceux qui cherchaient à le troubler.

Par mes soins, de nombreuses compagnies franches furent armées ; je pressai l'organisation des gardes nationales ; divers corps furent mis en mouvement et pourvus de l'artillerie et des munitions nécessaires.

Cet exposé est bien contradictoire, sans doute, avec le langage de mes dénonciateurs. « Il entravait de tout son pouvoir, » ont-ils dit, l'organisation des corps francs » et des bataillons d'élite. » S. A. R. a daigné se charger elle-même du soin de confondre cette calomnie. Voici ce qu'elle m'écrivait de Nîmes sous la date du 27 mars.

« Dans peu de jours nous serons à même » de commencer les opérations qui doivent » délivrer notre patrie du malheur qui la » menace. *C'est à vous, M. le maréchal, que* » *je dois en grande partie le résultat des* » *efforts que j'ai faits jusqu'à ce moment ;* » je vous devrais bien plus encore, si vous » acceptiez le commandement des troupes » qui sont à ma disposition ; je vous engage » donc, de nouveau, si votre santé vous

» le permet, à venir à mon quartier-gé-
» néral, etc.

» *P. S.* Je ne puis que vous renouveler » ma satisfaction de toute votre noble con- » duite, et des mesures dont vous me rendez » compte; *elles me sont une nouvelle preuve* » d'un dévouement bien digne de vous, et » que je me plais à reconnaître. »(P. n°. XIII.)

L'état de ma santé ne m'ayant pas permis de me rendre à l'honorable invitation de S. A. R., je lui en exprimai mes regrets (1). Elle eut l'extrême bonté de m'écrire en ces termes le 30.

« Mon cousin, je regrette vivement que » votre santé ne vous permette pas de venir » me joindre en ce moment. J'aime à ne » pas en perdre l'espoir. » (Pièc. n°. XV.)

S. A. R. a consigné des témoignages non moins flatteurs pour moi, jusque dans sa

(1) Les auteurs de la pétition ont affecté de douter de la vérité de cette excuse; elle n'était que trop fondée : M. le marquis de Rivière, M. de la Boulaye, son secrétaire d'ambassade, membre actuel de la Chambre des Députés, qui ne m'ont presque jamais quitté à cette époque, n'en doutaient pas. « Malheureusement votre santé » ne vous permet pas de commander, me disait le premier, dans une lettre du 7 avril, sans cela nous se- » rions à Grenoble, à Lyon, etc. » (Pièc. just. n°. XIV.)

correspondance la plus intime. Puisqu'on a eu la témérité de publier cette correspondance qui, même en tombant entre les mains de l'ennemi, eût dû être respectée, j'ose croire ne manquer à aucun devoir, en citant ici ces mots d'une lettre écrite par S. A. R. le 30 mars :

« Rivière m'est arrivé ce soir avec de » bonnes nouvelles de Marseille et de Tou- » lon. Le maréchal continue à se conduire » comme un bijou ; cela nous est bien né- » cessaire, parce qu'il n'y a que lui qui » puisse être maître des troupes » (1).

Cette confiance, si honorable pour moi, n'a souffert aucune altération jusqu'au dernier moment. Le jour même de sa retraite sur le Pont-Saint-Esprit, 6 avril, S. A. R., en m'annonçant la nécessité de ce mouvement, me disait encore avec la même bienveillance : « Ce sera une consolation pour » moi de me rapprocher de vous, ayant » une entière confiance dans vos efforts pour » maintenir votre division fidèle au Roi, » et d'être plus à portée de m'aider de vos » conseils et de vos lumières. » (P. n°. XVI.)

En retraçant ici les témoignages précieux

(1) Moniteur du 8 avril.

de la confiance de S. A. R., ai-je besoin de dire que cette confiance était générale? Je vais en fournir des preuves incontestables. En les parcourant, il faudra que l'on reconnaisse qu'aucune prévention ne s'était formée contre moi, même dans les premiers momens des succès de Bonaparte, ou bien que ces préventions, ouvrage de l'erreur, avaient été bientôt dissipées par la réflexion, par l'évidence des faits, et par la loyauté de ma conduite.

« S. A. R. (disait le maire de cette ville » dans une proclamation du 30 mars) » dirigera les mouvemens des fidèles peu- » ples du Midi. Le maréchal, prince » d'Essling, est sous ses ordres. Ce brave » guerrier acquerra la plus grande part » dans la gloire d'avoir sauvé la France. » Sous les drapeaux du fils chéri de la vic- » toire, et avec nos cœurs, nous serons, » comme lui, invincibles. »

Le conseil général des Bouches-du-Rhône m'écrivait aussi, en m'adressant une autre proclamation :

« Le conseil général que j'ai l'honneur » de présider, me charge de présenter à » V. Exc. la proclamation qu'il vient d'a- » dresser à ses administrés. Il doit cet hom-

» mage au héros qui le gouverne, et dans » lequel il a placé l'espérance de son sa- » lut » (1). (Pièc. n°. XVII.)

A la même époque. M. le préfet, marquis d'Albertas, aujourd'hui pair de France, avait eu la bonté de m'écrire, de sa propre main, une lettre qui exprime un suffrage bien flatteur pour moi. En voici les expressions :

« J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. un » paquet de M. le préfet de Corse, qui lutte » contre des insurrections partielles qui agi- » tent cette île. Si on y savait avec quelle » noble loyauté Monseigneur s'est prononcé » pour le bonheur et le salut de la France; si » on y connaissait l'ivresse de reconnaissance » qui vous fait proclamer par les Marseillais » le sauveur de la France; la Corse jouirait » du repos que vous doit le département. » Je partage l'enthousiasme de tous mes » administrés; je joins mes acclamations » aux leurs; comme eux, et avec eux, je » crie, vive le Roi! vive le prince Mas- » séna! » (Pièc. n°. XVIII.)

A la lecture de ces pièces, on se dira

(1) Cette lettre est signée par M. Bruniquet, membre du comité royal qui se forma à Marseille le 25 juin dernier.

sans doute, que la ville de Marseille était alors bien convaincue que je n'avais pas cessé d'être fidèle à la cause royale. Les administrateurs eussent-ils appelé du nom de héros celui que tous les habitans auraient regardé comme un traître? Les eût-on vus invoquer, pour sauver la France, un perfide qui l'aurait vendue; confier toutes leurs forces à celui qui les aurait paralysées quelques jours auparavant?

Que si tous ceux (1) qui avaient été constamment témoins, et témoins éclairés de ma conduite dans ces circonstances difficiles, me jugèrent d'une manière si avantageuse, alors même que ces circonstances étaient encore sous leurs yeux; lorsque le sentiment des maux de la patrie était plus vif que jamais, et que la présence d'un prince vigilant et investi de grands pouvoirs eût rendu si facile le moyen d'obtenir justice contre moi; quelle confiance pourraient inspirer ceux qui, dix mois après, viennent se rendre mes dénonciateurs? Quelle idée faudra-t-il se faire de leurs imputa-

(1) La crainte de fatiguer le lecteur me fait supprimer plus d'un témoignage : ceux de M. le marquis de Rivière, de M. le vicomte de Bruges, de M. de la Boulaye, etc.

tions, quand on les voit confondues par de tels témoignages ?

Je cède ici au désir d'exprimer franchement ce que je pense des auteurs de la dénonciation portée contre moi. Leurs noms, leurs qualités, leur nombre, sont demeurés un mystère pour moi, comme pour le public. Mais je ne saurais croire qu'ils aient quelque droit à se prétendre les organes de l'opinion de la ville de Marseille.

Les témoignages imposans qui s'élèvent en ma faveur sont de bien plus sûrs garans de cette opinion. Je connais d'ailleurs le caractère ardent, mais toujours bon, toujours juste des véritables Marseillais. Ils désavouent, j'en suis certain, les hommes qui n'ont pas rougi de descendre si tardivement au rôle de délateur pour commettre une grande injustice ; et ce ne sera pas la première fois que Marseille, jalouse de sa gloire, aura repoussé et flétri du nom d'étrangers les intrigans qui, pour servir leurs propres passions ou de vils intérêts, ont osé attacher son nom à des actes révolutionnaires qu'elle ne voyait qu'avec horreur.

IVe. Époque.

Depuis le 10 avril, jour de la soumission, jusqu'au retour de Sa Majesté.

Serait-ce parmi les circonstances de ma conduite postérieure que mes accusateurs

auraient découvert les preuves de ma prétendue trahison ? Ils m'opposent, il est vrai, l'acte par lequel je fus enfin obligé de reconnaître le nouveau gouvernement. Ils en ont donc oublié la date et les circonstances ?

Quelle est l'époque de cette soumission forcée ? Le 10 avril : c'est-à-dire, lorsque depuis deux jours S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, après des efforts inouis, avait été lui-même réduit à céder et à s'éloigner du territoire français ; lorsque par l'effet de cette retraite la France entière était soumise.

Mais, si l'époque est décisive, les circonstances ne le sont pas moins. Ceux qui osent m'accuser ne se rappellent-ils plus que, lorsque je me déterminai à me soumettre, déjà une partie des régimens de ma division, placés, par ordre supérieur, hors de mon gouvernement, s'étaient abandonnés à l'entraînement général (1)? Que les autres étaient sur le point de se livrer à la révolte? Que des séditions avaient éclaté dans Antibes, à Draguignan, à Fréjus ; d'autres, à

(1) Le 58e. et le 33e. régimens étaient placés en avant de Gap, sous les ordres du général Ernouf, lorsque leur défection a eu lieu.

Arles, à Avignon et Tarascon ? Ont-ils oublié que des troupes nombreuses, contre lesquelles toute résistance devenait impossible, arrivaient, par les ordres de Bonaparte, au milieu de la Provence ? Ont-ils oublié qu'une prompte soumission parut alors aux meilleurs royalistes eux-mêmes, le seul moyen d'épargner des crimes à des Français, et à mon gouvernement des maux épouvantables ?

Devais-je donc, cédant à l'ardeur imprudente de quelques hommes aveuglés sans doute par un excès de zèle, m'opiniâtrer seul dans une lutte désormais sans espoir, et livrer ainsi la Provence entière aux horreurs de la guerre civile ? Ah ! c'est alors que la patrie et l'humanité m'auraient fait un crime d'une détermination qui eût fait verser inutilement des torrens de sang français. C'est alors que Sa Majesté elle-même m'eût demandé si c'était en sacrifiant les intérêts de son peuple, que j'avais cru être fidèle au roi et à l'honneur ; si c'était ainsi que j'obéissais aux vœux paternels que sa bonté royale avait proclamés dans ces momens de pénible mémoire où elle se vit forcée de s'éloigner de ses sujets.

Non, je ne crains pas de le dire, de tous

les actes de mon autorité comme gouverneur, l'ordre aux Provençaux de cesser une résistance devenue alors impossible, n'est pas celui qui me donne le moins de droits à leur reconnaissance. Et pourquoi hésiterais-je à le proclamer lorsque je puis encore invoquer ici le suffrage de la ville de Marseille elle-même? lorsque je lis dans un extrait des délibérations de son conseil municipal, à la date du 11 avril: « L'assemblée » a unanimement délibéré: 1°. Qu'il serait » envoyé, au nom de la ville, à S. Ex. mon» seigneur le maréchal prince, gouverneur, » une députation de trois membres pour » lui faire connaître que les ordres qu'il a » transmis à M. le préfet, vont être exécu» tés en cette ville; *lui exprimer la recon» naissance de l'administration et des ci» toyens de Marseille*, pour l'intérêt et la » bienveillance que S. Ex. a daigné leur » accorder; la prier de vouloir bien leur » continuer les mêmes sentimens, et lui » témoigner le vœu formé par les Mar» seillais de le voir, aussitôt que ses fonc» tions pourront le lui permettre, réta» blir au milieu d'eux le siége de sa rési» dence (1).

(1) Pièces justificatives, n°. XIX. On peut voir un

Ma conduite, sous le gouvernement de Bonaparte, n'a pu laisser aucun doute sur les motifs qui m'avaient déterminé à me soumettre.

Que les habitans de la Provence se lèvent pour m'accuser, si j'ai abusé du pouvoir que j'avais conservé; si je l'ai employé à persécuter les amis du roi; si je ne l'ai pas fait servir, au contraire, à maintenir le calme, à prévenir toute réaction, toute émeute, toute vengeance particulière! Qu'ils disent, eux qui savent, par une cruelle expérience, à quels excès entraînent les révolutions, si, dans mon gouvernement, celle-là fut souillée d'une seule goutte de sang!

Je ne crains pas de rendre compte des simples mesures provisoires que je fus appelé à exécuter. Si les mouvemens qui eurent lieu à Draguignan m'imposèrent la loi de faire arrêter M. le préfet du Var, en conformité de l'ordre que j'en avais reçu, M. le marquis de Rivière, M. de Brulard, gouverneur de Corse, M. le marquis d'Albertas, préfet des Bouches-du-Rhône, M. le marquis de Montgrand, maire de la ville de Marseille, pourront dire à qui ils doivent

témoignage non moins équivoque dans la lettre que M. le préfet m'écrivait, le 14 avril. (Pièc. n°. XX.)

de ne pas avoir subi le même sort. La ville de Marseille toute entière dira si ce fut de ma part un acte d'oppression ou de protection que le choix que je fis de M. Raymond pour son maire provisoire, après le départ de M. de Montgrand.

Certes, si, après tant de preuves, on pouvait douter encore de la fidélité avec laquelle j'ai servi et défendu jusqu'à la dernière extrémité la cause du souverain légitime, il faudrait convenir du moins que toute ma conduite ressemble bien peu à celle d'un conspirateur, à celle d'un traître qui, même avant l'invasion, aurait vendu sa foi à l'ennemi.

Le succès de Bonaparte, si j'avais été capable de le seconder, eût-il été un seul instant douteux? Ses émissaires eussent-ils été repoussés par la garnison d'Antibes? N'eût-il été rejoint par aucun des généraux, officiers ou soldats qui se trouvaient sous mes ordres? Les troupes que je dirigeai contre lui ne fussent-elles pas devenues son escorte? Aurais-je permis qu'il se compromît seul devant les forces de la 7e. division militaire? M'eût-on vu seconder les efforts du duc d'Angoulême, exciter le zèle des habitans pour la cause royale, quand il dépendait de moi de les paralyser?

Et si, par une seconde supposition destructive de toute idée de conspiration et de complicité, on se retranchait à dire que je craignis de m'associer d'abord à une entreprise incertaine; comment expliquera-t-on ma fidélité au Roi, alors que les premiers succès de Bonaparte furent connus, alors qu'il fut entré dans Grenoble, dans Lyon, dans Paris; alors que l'armée, presque toute entière, s'était rangée sous ses ordres; alors que le Midi seul résistant encore lui donnait les plus vives inquiétudes, et qu'un seul mot de ma part eût pu, sans compromettre ma sécurité, changer la face des choses, et précipiter la soumission de toutes les forces de mon gouvernement? Étrange manière de trahir son prince légitime, que de lui être fidèle jusqu'à la dernière extrémité! Singulier moyen d'aider l'usurpateur, que de rester le dernier à le combattre; lorsque, s'il faut en croire la calomnie, j'étais appelé à être le premier à le servir!

Confondue par l'examen de ma conduite, la malveillance insiste encore; elle cherche à rendre suspecte, par les termes de ma proclamation du 10 avril, l'intention qui jusqu'alors avait dirigé toutes mes actions. Eh quoi! ma soumission, une fois devenue

nécessaire, n'a-t-elle pas dû être entière? Lorsque ma conduite n'était plus en mon pouvoir, pouvais-je disputer sur les mots? Que l'on m'apprenne comment, dans un acte que j'adressais au nom du nouveau gouvernement aux habitans de ma division, j'aurais pu me dispenser de leur présenter ce gouvernement comme digne de leur respect et de leur obéissance?

Il en est de ces reproches de mes détracteurs, tout comme des inductions qu'ils cherchent à tirer des motifs d'opinion, d'affection ou d'intérêt qui, selon eux, pouvaient me faire désirer la révolution du 20 mars.

Ainsi donc, c'est moi, constamment étranger à toutes les factions politiques; c'est un ancien soldat parvenu au plus haut grade militaire, pourvu d'une éminente dignité, honoré de la confiance de son souverain, et à qui son âge et ses infirmités rendent désormais le repos si nécessaire, qu'on voudrait présenter comme un ambitieux; comme un conspirateur, jaloux de bouleverser l'état!

On a vu, dans notre déplorable révolution, une époque malheureuse, où une inquisition politique poursuivit les guerriers

jusque dans les camps; où l'on s'enquérait de l'opinion au lieu de s'informer des services; où l'on pouvait être lâche impunément pourvu qu'on fût zélateur de l'opinion du jour; où enfin celui qui servait le mieux son pays était presque toujours le plus près de l'échafaud. Mais cet affreux délire d'un gouvernement odieux, qui travaillait à se détruire lui-même, ne saurait être à redouter sous un souverain légitime. C'est par ses actions qu'un homme public doit être jugé, et non d'après les sentimens qu'on se plaît à lui supposer. S'il était vrai que ma fidélité eût blessé mes affections ou mes intérêts, elle en serait plus louable, sans cesser pour cela d'être moins réelle; et ceux-là savent bien peu ce que c'est que l'honneur, qui ne concevraient pas la possibilité d'un tel sacrifice.

A quoi servent toutes ces vaines inductions pour combattre ce qui est déjà démontré jusques à l'évidence? Pourquoi chercher dans les événemens postérieurs à s'éclairer sur un fait, lorsque ce fait lui-même est déjà si clairement établi? Il ne peut pas être vrai que j'aie favorisé le passage de Bonaparte, puisqu'il est prouvé qu'il n'a pas dépendu de moi de l'empêcher.

Il ne saurait être possible qu'on parvînt à montrer que j'ai trahi mon devoir, puisqu'il est constant et reconnu par tout ce que ma conduite a eu de juges et de témoins sans passions, que je n'ai pas cessé de lui être fidèle.

Mais j'ai déjà trop insisté, pour repousser cette odieuse supposition de trahison et de perfidie. Laissons à Bonaparte lui-même le soin de juger mes sentimens et ma conduite. Voyons, enfin, s'il me traite comme un complice de son usurpation, ou bien comme un ennemi dont la résistance a compromis ses succès.

Le 31 mars, son ministre de la guerre m'écrivait :

« Prince, je reçois le rapport, en date » du 21 courant, que vous adressiez au duc de » Feltre, pour l'informer de diverses dispo- » sitions que le duc d'Angoulême avait faites » jusqu'alors dans la 8e. division militaire.

» L'empereur ne doute pas *qu'aussitôt que vous aurez été instruit des évènemens* » *qui ont eu lieu, et du départ des Bour-* » *bons*, vous ne vous soyez empressé d'ar- » rêter l'effet de ces dispositions, et d'assurer » l'exécution de celles que je vous ai indi-

» quées, par ma lettre du 27 de ce mois, » pour faire reconnaître et respecter l'autorité de Sa Majesté, etc., etc. » (Pièc. n°. XXI.)

Ainsi Bonaparte lui-même ne doutait pas que je ne fusse demeuré fidèle aux Bourbons, aussi long-temps qu'ils seraient restés en France; ce n'est que lorsque j'aurai reçu la nouvelle de leur départ, qu'il s'attend à ma soumission! Faudra-t-il que je dise encore que je ne fus point son complice?

Cette attente même fut déçue; on sait à présent combien peu je me hâtai d'exécuter ses ordres, même après que le Roi se fut éloigné de Paris; on sait que je ne cédai que lorsque Monseigneur le Duc d'Angoulême eut cédé lui-même. Ma résistance eut l'effet auquel je m'attendais et qu'elle devait produire : je fus rappelé de mon gouvernement, et mandé à Paris par des ordres réitérés (1).

C'était Bonaparte qui m'accusait alors

(1) Le 12 avril, le ministre de la guerre m'écrivait : « Prince, j'ai l'honneur de prévenir V. Exc. que l'in» tention de l'empereur est que vous vous rendiez en » poste à Paris, pour y recevoir de nouveaux ordres.

» J'adresse le même avis à M. le lieutenant général » Miollis, qui avait le commandement de la 1ère. subdi» vision de la 8e. division militaire, et à M. le maréchal

d'avoir oublié mon ancien empereur, d'avoir méconnu les véritables intérêts de la patrie, d'avoir compromis le repos du Midi et le succès de son entreprise.

Mais alors, comme aujourd'hui, je répondais : *j'ai fait mon devoir.* Je lui rappelais que la France m'avait vu aussi au mois d'avril 1814, sur les remparts de Toulon, le dernier à amener le drapeau tricolore ; que Sa Majesté Louis XVIII n'avait pas jugé que cette conduite me rendît moins digne de sa bienveillance ; et, me fondant sur cet exemple de justice, j'osai ajouter ce que l'histoire avait dit avant moi : que ce n'étaient pas les hommes qui, les premiers, abandonnaient un gouvernement trahi par la fortune, qui méritaient le mieux l'estime et la confiance du nouveau gouvernement.

» de camp Corsin, qui commande l'arrondissement
» d'Antibes. » (N°. XXII.)

Ce 13 avril.

« Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous
» prévenir que l'intention de l'empereur est que vous
» vous rendiez à Paris à la réception de ma lettre, et
» que vous remettiez votre commandement au général
» comte Grouchy, etc. »

Aussi long-temps que la domination de Bonaparte a duré, j'ai été étranger à tout service militaire.

Il venait d'être précipité du trône, et la France était dans la situation la plus terrible où elle se soit jamais trouvée, lorsque j'acceptai la place de commandant de la garde nationale de Paris, c'est-à-dire, la charge de veiller à maintenir l'ordre et la sûreté dans la capitale, au moment où tant de causes réunies, où tant d'intérêts froissés, où des craintes si graves, des espérances si mal dissimulées et des événemens si extraordinaires semblaient destinés à compromettre, non-seulement sa tranquillité, mais son existence. Consultant moins mes forces que mon zèle, le soin de mon repos que l'amour de ma patrie, j'osai me charger de ce pénible fardeau; et ce dernier sacrifice, si bien récompensé par le résultat heureux et presque inespéré de mes efforts et du dévouement de tous ceux qui étaient placés sous mes ordres, n'est pas le moindre des titres que je puis avoir à l'estime de mes concitoyens.

Il m'est doux, en réunissant ce succès au souvenir des maux que j'eus le bonheur d'é-

pargner à la Provence quelques mois auparavant, de penser que, si mes premières années furent consacrées à ajouter quelque éclat à la gloire militaire de la France dans cinq cents batailles ou combats, mes derniers efforts ont concouru à obtenir un prix bien plus précieux, le repos et le salut d'une grande population.

De tels souvenirs ne suffisent pas toujours pour mettre à l'abri de la calomnie; mais je sens qu'ils sont capables de consoler celui qui a le malheur d'être en butte à ses traits.

Comment pourrais je, d'ailleurs, les craindre encore lorsque la Providence semble elle-même avoir disposé tant de moyens pour m'aider à les repousser; lorsque mes dénonciateurs ne m'attaquent que par de vaines allégations; tandis que j'ai l'avantage de leur opposer des faits incontestables, le témoignage des administrateurs de la Provence, celui de tous les vrais amis du Roi qui furent le plus à portée de suivre et de juger mes actions, les suffrages honorables du prince qui fit de si nobles efforts pour sauver la France de l'abîme de maux dans lequel elle a été plongée, et

jusqu'à l'opinion de celui dont on prétend que j'étais le plus utile complice?

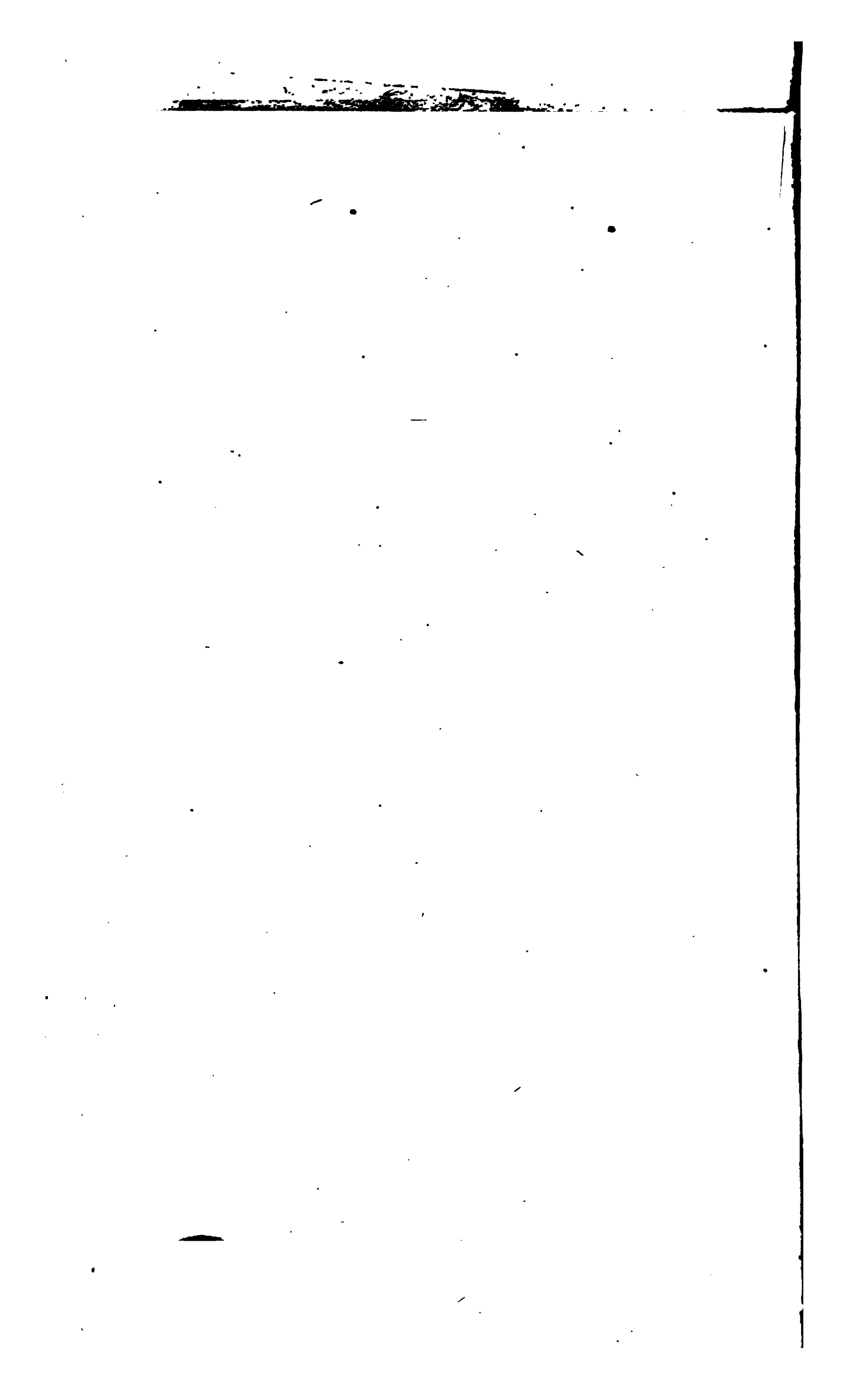
Me ferai-je illusion, si j'ose croire que jamais accusation contre un homme public ne fut hasardée, je ne dirai pas avec aussi peu de raison, mais avec moins de prétextes? Je ne sais même si, en considérant avec quelle légèreté celle que je viens de combattre a été formée et répandue, on ne serait pas excusable, de soupçonner que la haine de quelques-uns de ceux qui me poursuivent, tient à d'autres causes qu'à ma conduite dans ces derniers temps. Mes véritables torts, à leurs yeux, ne seraient-ils pas les honneurs et les dignités qu'ont mérités à un soldat de longs services rendus à la patrie, et peut-être ces services eux-mêmes?

Mais que m'importent les motifs secrets de mes calomniateurs? Sous un Roi juste et éclairé, sous un ministère qui veut défendre les véritables intérêts du prince et du peuple; au milieu d'une nation brave et généreuse que ses malheurs n'ont ni accablée ni flétrie, l'erreur seule ou l'ignorance des faits peuvent amener l'injustice. Je puis donc être désormais sans craintes, puisque j'ai fait connaître la vérité.

Mes ennemis renouvelleront-ils leurs attaques! Les verra-t-on s'acharner à me disputer les faibles restes de mon existence? Dans aucun cas, je ne reprendrai la plume pour me défendre. Ma vie ne vaut pas tant de soins ; c'est assez pour moi que ma réputation soit hors de leurs atteintes. Il me suffit de pouvoir me dire qu'il ne dépend de personne de me ravir le prix le plus noble des travaux d'un maréchal de France, l'estime des gens de bien, et le suffrage des braves.

LE MARÉCHAL DE FRANCE,

PRINCE D'ESLING MASSÉNA.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

Draguignan, le 2 mars 1815.

A Monsieur le lieutenant général, baron Abbé, commandant les départemens des Basses-Alpes et du Var.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui, sur les deux heures du matin, M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie à Draguignan m'a rendu compte qu'il venait d'être instruit par un gendarme d'ordonnance que cinquante hommes de la garde de l'ex-empereur Napoléon, venant de l'île d'Elbe, ont débarqué hier dans la journée dans le golfe Juan.

Après m'être consulté avec M. le préfet du Var, j'ai de suite fait partir cinquante hommes du 87e. régiment, avec armes et bagages, commandés par un capitaine et un lieutenant, pour se rendre au Muy, et y rester jusqu'à nouvel ordre.

Aussitôt que j'apprendrai quelque chose de cet événement, je m'empresserai de vous en informer.

Je pars à l'instant (six heures du matin), avec mon aide-de-camp, pour me rendre également au Muy.

M. le préfet, ainsi que la gendarmerie, se rendent aussi au Muy.

Daignez agréer, etc.

Signé le maréchal de camp commandant l'arrondissement de Draguignan, baron de Morangiés.

N°. II.

Toulon, 2 mars 1815.

Monseigneur,

J'ai reçu ce soir la lettre dont copie est jointe à la présente. J'étais, au moment de sa réception, auprès de M. le général baron de l'Hermite, préfet maritime. Je lui en ai donné connaissance; il m'a lui-même, et de suite, donné communication d'une lettre par laquelle il est avisé que des hommes des troupes qui sont à l'île d'Elbe, ont eu des congés pour revenir en France, et aller près de leur famille. C'est ce que j'ai pu présumer et dire à M. le général Morangiés, en répondant à sa lettre. Mais je lui ai recommandé de voir M. le préfet, pour que, de concert avec lui, les brigades de gendarmerie qui sont près de Draguignan, puissent être réunies à celle qui a quitté sa résidence, et aller sur l'Esterelle; et comme, pour

avoir de plus sûres informations, je le charge de réunir à la gendarmerie les troupes qui lui paraîtront nécessaires.

En demandant l'officier de gendarmerie qui est ici, pour en apprendre ce qu'il pourrait lui-même savoir sur cette circonstance, et lui dire ce qu'il pouvait faire pour s'en instruire; il m'a paru si peu entendu, que je me suis déterminé à partir moi-même en poste pour me rendre à Draguignan, où je serai demain avant midi. Avant mon départ, j'ai chargé M. le comte de Lardenoy, commandant de la place, de tenir les voltigeurs de la garnison prêts à marcher au moment que j'aurai reconnu la nécessité de lui en donner l'ordre. Je ne manquerai pas, Monseigneur, de donner connaissance à Votre Altesse de ce que j'aurai vu et reconnu à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,

Signé le baron Abbé.

N°. III.

Marseille, le 3 mars 1815.

A son excellence le maréchal prince d'Essling, gouverneur de la 8e. *division militaire.*

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. Exc., que je reçois à l'instant, par ordonnance extraordinaire, de monsieur le chef du 45e. escadron, l'avis qu'un général et soixante grenadiers des troupes de l'île d'Elbe, tous légionnaires, étaient débarqués au golfe *Juan*, venant de cette île.

Le brigadier de la résidence de Cannes, qui fait ce rapport, dit qu'on craint que l'empereur lui-même ne soit à la tête; il dit également que le général (Comber, général de brigade, major des chasseurs à pied de la garde impériale), a demandé un passe-port pour se rendre à Toulon. Je fais en même temps l'envoi au capitaine Silvy, commandant la gendarmerie du Var, de l'ordre que lui a donné ce même général (auquel, bien entendu, il n'a point obtempéré). J'ai l'honneur d'en adresser une copie à V. Exc.

M. le chef du 45e. escadron me mande, à la date du 2, à trois heures et demie du matin, qu'il part avec M. le maréchal de camp baron Morangiés et le capitaine Silvy, pour se rendre au lieu

du débarquement; qu'il a donné l'ordre à la compagnie du Var de se mettre en marche partiellement pour plus de promptitude, et de se joindre à lui en se dirigeant sur Fréjus. Il me fera part de tout ce qui se passera, et j'aurai l'honneur d'en instruire V. Exc.

Si V. Exc. l'approuve, je partirai en poste sur-le-champ, pour me rendre à Fréjus, où la compagnie du Var doit se réunir.

Daignez, Monseigneur, etc.

Le colonel de la 23e. légion,

Signé VINCENT.

No. IV.

Fréjus, 3 mars 1815.

Le préfet du département du Var à M. le maréchal Masséna, prince d'Essling, gouverneur de la 8e *division militaire.*

M. LE MARÉCHAL,

Je m'empresse de vous informer que les troupes à la tête desquelles est Bonaparte, ont dû coucher aujourd'hui à Digne; elles se composent de ce qui faisait sa garnison à l'île d'Elbe, environ mille hommes. Il a avec lui quatre ou six pièces de canon de campagne et beaucoup d'argent. Il achète des chevaux à tout prix. Il se dirige sur Grenoble

et Lyon ; mais la route qu'il a prise doit lui offrir beaucoup de difficultés.

J'avais réuni ici toutes les gardes nationales des communes voisines, croyant, lorsque je suis parti de Draguignan, qu'il se dirigerait de ce côté ; mais que pouvait cette troupe mal armée ? J'ai déjà eu l'honneur de vous adresser, monsieur le maréchal, un rapport par ordonnance de gendarmerie, et vous avez été instruit par cette arme des dispositions qui avaient été prises.

Les lieutenances de gendarmerie de Toulon et Brignoles sont réunies au Luc, en attendant de nouveaux ordres. Douze hommes de cette arme sont à Fayence.

Les vingt-cinq hommes du 87e., qui sont depuis long-temps à Saint-Rapheau, y sont retournés ce matin.

Cinquante hommes, venus de Draguignan, y retournent par Fayence.

Je vais à Cannes, à Antibes et à Grasse organiser encore les gardes nationales, et en faire armer, s'il est possible, pour qu'elles deviennent disponibles en cas de besoin.

Un courrier, que j'envoie à Lyon et à Paris, doit en faire partir un d'Aix pour vous porter la présente.

J'oubliais de vous dire, M. le maréchal, que mon département est aussi tranquille que possible, et que cet événement n'a fait écarter personne de son devoir. Il est cependant affreux de

penser que ces mille hommes sont partis de l'île d'Elbe sans être vus de la frégate en croisière, et sont débarqués sans qu'il y ait eu un seul coup de fusil tiré.

Je suis, etc.

Signé le comte de BOUTHILLIER.

N°. V.

Fréjus, le 2 mars 1815.

Le préfet du département du Var, à M. le maréchal Masséna, prince d'Essling, gouverneur de la 8e. division, à Marseille.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Ayant été informé cette nuit, à quatre heures, que cinquante hommes de la garde de Bonaparte, venant de l'île d'Elbe, étaient à Cannes, et faisaient partie d'un fort détachement débarqué au golfe Juan, dont on porte la force, depuis deux cents hommes jusqu'à trois cents, je me suis rendu à Fréjus, et j'ai mis en réquisition les gardes nationales des communes du Muy, du Puget et de Roquebrune, pour se joindre aux cent hommes de la garnison de Draguignan, que M. le général Morangiés a jugé convenable de diriger sur ce point. J'ai également envoyé des ordres aux communes de Fayence, Seillans, et environs, pour prendre les armes et garder les passages, en aver-

tissant Draguignan de ce qui viendrait à leur connaissance, puisque l'on assure que cette troupe, à la tête de laquelle on va même jusqu'à placer Bonaparte, se dirige par Grasse sur les Basses-Alpes. Une reconnaissance de gardes nationaux et de douaniers, de troupes de ligne et de gendarmerie, vient d'être envoyée sur la route de l'Esterelle, avec ordre de pousser jusqu'à Cannes. Nous ignorons, jusqu'à ce moment, ce qui se passe à Antibes, la communication étant interceptée, puisque aucun voyageur n'a paru depuis hier au soir. J'ai rendu compte aux différens ministres, par le courrier d'aujourd'hui, de cet événement, et j'ai pensé, M. le maréchal, qu'il était de mon devoir de vous informer de la conduite que j'avais tenue et des dispositions qui avaient été faites.

Je suis, etc...

Signé, le comte DE BOUTHILLIER.

N°. VI.

Aix, le 5 mars, au matin.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

M. le chef d'escadron m'a remis la dépêche que votre excellence m'a envoyée.

J'ai dirigé sur Sisteron le 83ᵉ. régiment et les six compagnies d'élite du 58ᵉ. arrivées hier au soir à huit heures. Ces troupes s'y rendront avec

toute la diligence possible. J'ai chargé en même temps M. Gravier, maire de Gréoux, d'y réunir les gardes nationales de sa commune de Manosque, et autres endroits environnans, sous le plus bref délai; j'y serai de même. J'ai chargé M. le sous-préfet de faire partir avec la colonne les deux pièces d'artillerie de la garde nationale de cette ville, avec leurs caissons et munitions. Ce magistrat m'a adressé la réponse dont j'ai l'honneur d'envoyer la copie à votre excellence. Il serait aussi nécessaire qu'il fût expédié deux pièces de l'arsenal royal pour remplacer celles-ci hors d'usage.

J'ai fait part de l'état des choses à M. le général comte Marchand, commandant la division à Grenoble.

Je prie votre altesse d'agréer, etc.

Signé le lieutenant général Comte Miollis.

P. S. J'ai l'honneur de vous adresser la lettre du général commandant le département des Basses-Alpes, dont j'ai pris connaissance. Je hâte le plus possible notre mouvement sur Sisteron, où nos troupes seront vraisemblablement après-demain; je laisse des ordres ici pour que le restant du 58e., que votre altesse m'annonce, suive la même direction que la colonne.

N°. VII.

Monseigneur,

Deux lettres, dont l'une, de M. le préfet du Var, datée d'hier à une heure et demie de l'après-midi, adressée à M. le préfet de ce département; et l'autre, de M. le chef d'escadron de gendarmerie au capitaine de la compagnie des Basses-Alpes, ayant annoncé positivement un débarquement de quinze cents à deux mille hommes, opéré dans le golfe de Juan, qui a poussé une avant-garde de soixante hommes à Cannes, et qui paraît prendre la direction de Grasse, pour remonter de là vers les Basses et Hautes Alpes; je prends le parti de réunir la compagnie de gendarmerie pour me porter à Castellane avec M. le préfet, à l'effet d'éclairer les routes de Grasse, de Draguignan et du Var, qui y aboutissent. Je dispose une ligne de correspondance par Riez et Quinson avec Toulon et les Bouches-du-Rhône. J'ai préféré de me porter sur Castellane, parce que cette route est entièrement découverte, et que le préfet du Var annonce qu'il s'est porté à Fréjus, avec les forces qui sont à Toulon, couvrant la route de Riez. Je ne puis faire autre chose qu'éclairer la route de Castellane, car je n'ai pas assez de monde pour la couvrir contre deux mille hommes. Je

tiens prêtes à marcher les trois compagnies du 87e. à Digne, afin de les porter où vos ordres, ou les événemens, à défaut d'ordres, m'obligeront d'aller. Je prends des précautions pour ne pas être surpris. Vos dépêches peuvent m'arriver rapidement par la route de Riez ; je les attends avec la plus grande impatience. J'ai pris pour prétexte de la réunion de la compagnie de gendarmerie des poursuites contre les déserteurs, afin de ne pas effaroucher l'esprit des habitans, qui me paraissent, au surplus, assez bien disposés. J'avoue que ce débarquement me paraît tenir du fabuleux : je ne saurai positivement à quoi m'en tenir qu'à l'arrivée de vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal de camp, commandant le département des Basses-Alpes,

Signé LOVERDO.

Digne, le 3 mars 1815.

No. VIII.

RAPPORT.

MONSEIGNEUR,

Je vous ai rendu compte que j'ai appris, le 4 mars à quatre heures du matin, que Napoléon était arrivé la veille à sept heures du soir à Barrême, avec une colonne dont j'ignorais la force,

mais qu'on évaluait de deux à trois mille hommes. L'avis portait que cette colonne se mettrait en marche pour Digne le lendemain 5, à cinq heures du matin, et qu'elle comptait y arriver avant neuf heures.

La compagnie de gendarmerie était encore dispersée et les gardes nationales du département presque nulles. Il ne me restait donc que les trois compagnies incomplètes du 87e. régiment. Quoique je comptasse sur la fidélité des officiers et l'obéissance de la troupe, ces faibles moyens m'ont paru insuffisans pour arrêter la marche d'une force très-supérieure, rendue très-formidable par la séduction qui la précédait et l'accompagnait, et qui me paralysait par la rapidité de la marche tout autre moyen éloigné du point où je me trouvais dans le moment. Après en avoir conféré avec le préfet du département, j'ai dû prendre le parti de diriger mes trois compagnies sur Valensole, tant pour éviter tout point de contact dans un premier moment d'étonnement, que pour me mettre en mesure de me réunir aux troupes du Roi, débouchant de la Basse-Provence.

Je fis en même temps éclairer la route de Barrême à Digne, et je fus rapidement reconnaître celle de Barrême à Maligierie par la Clue, qui traverse près de Château-Rhédon la route que parcouraient les trois compagnies du 87e. Après m'être assuré du passage de cette troupe à Mézel, je me suis transporté rapidement à Malijai,

où j'ai trouvé dix-huit gendarmes à cheval qui avaient été appelés à Digne par un ordre de la veille. La reconnaissance que je poussai de suite vers Digne, m'annonça l'approche de l'avant-garde des troupes qui y étaient entrées à midi. Cette avant-garde occupa Malijai avant six heures du soir, et Napoléon y arriva avec ses principales forces à neuf heures. Je me suis tenu toute la nuit à proximité de Malijai pour connaître exactement la force des troupes qui l'occupaient, et pour en éclairer les mouvemens.

Des ordres ont été envoyés pendant la nuit aux trois compagnies du 87e. régiment qui *restaient fidèles au Roi et à l'honneur*. On m'écrivit aussi plusieurs lettres, dont une seulement m'est parvenue : je n'y fis aucune réponse.

Ce ne fut que le 5 matin que j'ai pu connaître exactement la force de la colonne débarquée. Elle consiste en quatre ou cinq cents hommes tant bien que mal montés, cinq à six cents canonniers, grenadiers ou chasseurs de l'ancienne garde, et quatre à cinq cents Corses ou étrangers. Toutes ces troupes quittèrent Malijai successivement avant une heure de l'après-midi, se dirigeant sur Sisteron, *où elles arrivèrent en trois portions d'une heure du matin à dix heures du matin, et à cinq heures du soir*. Je fis passer les gendarmes à cheval, qui suivaient les mouvemens de cette colonne, sur Valonne, à Peyruis, dès que je fus informé de l'arrivée de M. le lieutenant

général Miollis à Manosque, où je me suis rendu de suite : je le suivis le lendemain à Sisteron.

Napoléon a quitté Sisteron le 5 à deux heures de l'après-midi, et il est arrivé avec une partie de sa troupe à Gap, à sept heures du soir : le reste le suivit de près. Cette colonne est partie de Gap le 7 à trois heures du soir pour Coups ; et l'avant-garde partie six heures d'avance est arrivée le même soir du 6 à la Mure. M. le lieutenant général comte Miollis donnera à votre excellence des nouvelles ultérieures sur les événemens qui ont succédé.

Signé le maréchal de camp DE LOVERDO.

ORDRE.

L'empereur ordonne que M. le chef de bataillon Chauveau, avec trois compagnies du 87e., se rende auprès de lui à Digue, pour se réunir aux braves de la garde impériale et marcher avec l'aigle.

Digne, le 4 mars 1815.

Le gnd maréchal, faisant fonction de major général de la grande armée,

Signé Comte BERTRAND.

GÉNÉRAL,

L'empereur a appris avec plaisir que vous commandiez à Digne. S'il en eût été informé plus tôt, il vous eût prévenu de sa marche. L'empereur me charge de vous mander qu'il désire voir un des

anciens soldats de l'armée d'Italie, et vous engage à venir lui parler. Vous serez toujours libre du parti que vous voudrez prendre.

Veuillez agréer, etc.

Digne, ce 4 mars.

Le grand maréchal, *signé* Comte BERTRAND.

A M. le général LOVERDO.

Pour copie conforme, le maréchal de camp,

Signé DE LOVERDO.

N°. IX.

Digne, le 4 mars 1815, à cinq heures du matin.

MONSEIGNEUR,

La troupe qui a débarqué le 1er. au golfe de Juan, s'est portée le 2 à Sernon, et le 3 à Castellane et à Barrème. J'en reçois à l'instant l'avis : elle a demandé cinq mille rations de vivres à Castellane, et beaucoup de moyens de transport. Comme il y a apparence que, dans quelques heures, elle sera ici, *je me retire sur Mézel avec le demi-bataillon du 87e., et je donne ordre à toutes les brigades de gendarmerie de quitter la route pour se replier vers Aix et Toulon en cas de besoin.* Je vous rendrai compte des événemens ultérieurs. J'attends avec impatience vos ordres. Je donne avis de la marche rapide de cette troupe au général commandant les Hautes-Alpes. *Si Sis-*

teron était en état de défense, je m'y serais renfermé pour barrer le pont de la Durance que je ne puis plus faire sauter, étant pressé par la marche rapide de ce corps que l'on évalue de deux à trois mille hommes. Comme il paraît qu'il ne fait que passer, je vous ferai connaître exactement sa direction, qui paraît vers les Hautes-Alpes et l'Isère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal de camp, *signé* DE LOVERDO.

N°. X.

Digne, le 9 mars 1815, à huit heures du soir.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir à l'instant une lettre de M. le général comte Miollis, qui m'annonce que les débarqués de l'île d'Elbe n'ont pu parvenir à Grenoble, et que l'on marche sur leurs derrières : l'on assure que le 5e. de ligne s'est opposé au passage en avant de Grenoble.

Monsieur le général comte Miollis se dispose à prolonger son mouvement en avant de Gap, et me donne l'ordre de le rejoindre avec les troupes que M. l'adjudant Pascalis a amenées, après avoir toutefois assuré la défense de Sisteron et de tous les passages.

J'amènerai avec moi les deux détachemens du 87e., venant de Digne et Draguignan, les gardes

nationales du Var, cent soixante hommes et les cinq cents hommes de Marseille. Il restera à M. l'adjudant général Pascalis cent soixante gardes nationaux des Basses-Alpes, deux cents du Var, deux cents d'Aix, et le 58e. que je ne mettrai en mouvement qu'après qu'il sera arrivé de Manosque ; et, en cas de besoin, ce que je ne crois pas, *car les troupes de Grenoble, celles du général Rostollan, la colonne du comte Miollis et celle que j'amène, sont des moyens suffisans pour détruire les troupes de Bonaparte, et lui fermer tous les passages.*

M. l'adjudant général Pascalis tiendra au courant V. Exc. de tous les événemens ultérieurs.

J'ai l'honneur, etc.

Signé le maréchal de camp DE LOVERDO.

N°. XI.

Sisteron, le 15 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

Ma lettre vous sera remise par M. de Lagvy, commandant de la garde nationale d'Aix, qui rentre, d'après les ordres du lieutenant-général comte Miollis. Le bataillon marseillais a reçu ordre cette nuit de partir de Gap. Il suivra le mouvement de celui d'Aix. Il ne me restera donc ici que les trois compagnies du 87e. que je rappelle

de Valx, et la garde urbaine incomplète et non encore organisée de Sisteron. Les gardes nationales du Var mal composées, sont parties successivement sans ordre. Celles des Basses-Alpes ne sont pas encore organisées, et ne le seront pas de long-temps. J'espère néanmoins assurer le point de Sisteron avec le peu de forces que j'ai sous la main.

Je prie V. Exc. d'agréer, etc.

Le maréchal de camp commandant les Basses-Alpes. DE LOVERDO.

N°. XII.

Marseille, le 12 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

D'après les renseignemens officiels qui nous sont arrivés sur la marche de Bonaparte, il me paraîtrait convenable de rappeler à Marseille le détachement de la garde nationale qui en était parti pour se mettre à sa poursuite sur la route de Gap. Si votre excellence partage cette opinion, fondée sur le besoin que la ville a de cette force pour maintenir la tranquillité intérieure, je la prie de vouloir bien donner des ordres nécessaires pour son retour.

Je suis avec respect, etc.

Le préfet, *signé* ALBERTAS.

N°. XIII.

A mon quartier-général de Nîmes, le 27 mars 1815.

Mon cousin, les différens corps dont j'ai ordonné la formation commencent à s'organiser : les munitions de toutes espèces arrivent lentement, à la vérité ; mais dans peu de jours nous serons à même de commencer les opérations qui doivent délivrer notre patrie du malheur qui la menace. *C'est à vous, monsieur le Maréchal, que je dois en grande partie les heureux résultats des efforts que j'ai faits jusqu'à ce moment ;* je vous devrai bien plus encore, si vous acceptez le commandement des troupes qui sont à ma disposition et de celles qui se forment sur mes derrières ; je vous engage de nouveau, si votre santé vous le permet, à venir le plus tôt possible à mon quartier-général, après avoir confié le commandement des postes et des places à des militaires connus et dévoués à la cause du Roi. La ville de Toulon me paraît mériter votre attention particulière ; car, d'après les rapports que j'en reçois, les autorités militaires ne montrent pas un grand caractère. Je m'en rapporte à votre sagesse pour les changemens qu'il y aurait à faire à cet égard, pour conserver au Roi une marine dont la perte serait difficile à réparer. Je vous autorise donc, monsieur le Maréchal, à dis-

poser des troupes de la marine comme vous jugerez le plus convenable pour le service du Roi.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre affectionné cousin,

Signé Louis Antoine.

P. S. Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu, mon cousin, votre dépêche en date d'hier. Je ne puis que vous renouveler ma satisfaction de toute votre noble conduite et des mesures dont vous me rendez compte. Elles me sont une nouvelle preuve d'un dévouement bien digne de vous, et que je me plais à reconnaître.

Je me porte demain au Pont-Saint-Esprit, où se rendra après-demain mon quartier-général.

Signé Louis Antoine.

N°. XIV.

7 avril.

Monseigneur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous envoie un paquet de M. le général Ernouf. M. le préfet Harmand me parle de la défection du 83e.; on dit cependant que quatre cents hommes sont revenus, et qu'on en annonce encore. Je suis bien aise que vous soyez content de la position que Monseigneur

avait prise; mais je crains que le mouvement de Nîmes ne change ses dispositions.

Toutes les troupes qui seront sous vos ordres seront toujours bien, seront dans la main, et seront au Roi. Malheureusement votre santé ne vous permet pas de commander; sans cela nous serions à Grenoble, à Lyon; et nulle part, ou dans bien peu d'endroits, nous n'aurions pas eu de défection.

Je n'ai pas eu de réponse pour madame la comtesse Bertrand; mais je me suis assuré hier qu'elle était bien, et que tout le monde était occupé qu'elle fût sûrement et très-poliment.

La plus grande tranquillité a été dans la ville hier et aujourd'hui.

Je fais marcher les sept ou huit cents hommes, gardes nationaux et douaniers, sur Tarascon et Château-Renard. J'aurai l'honneur de vous mander les résultats de cette petite expédition.

Recevez, Monseigneur, l'assurance, etc...

Signé, Ch. marquis DE RIVIÈRE.

S'il en avait besoin, je recommanderais encore à vos soins mon bon La Boulaye, bien malheureux.

N°. XV.

De mon quartier-général au Pont-St.-Esprit, le 30 mars 1815.

Mon cousin, j'ai reçu presque en même temps vos deux lettres d'hier, dont l'une apportée par le général marquis de Rivière. Ce qu'il m'a dit de votre part, et ce que vos lettres contiennent, m'a fait le plus grand plaisir. Je regrette vivement que votre santé ne vous permette pas de venir me joindre en ce moment. J'aime à ne pas en perdre l'espoir; j'aurais tant besoin de vos conseils. Puisque vous ne pouvez pas me les donner sur le terrain, je vous demande au moins de me les donner par écrit. — Nous avons eu ce matin en avant de Montélimart une petite affaire, dont le général marquis de Rivière vous rendra compte. Je vous renouvelle avec empressement, monsieur le maréchal, l'assurance de toute mon estime et de toute ma confiance.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre affectionné cousin,

Signé Louis Antoine.

J'ai aussi le plaisir de recevoir vos deux lettres des 27 et 28.

N°. XVI.

Valence, le 6 avril 1815.

Mon cousin, les insurrections de Nîmes et de Montpellier me menacent d'avoir mes communications interceptées avec la huitième division d'où je dois à présent tirer toutes mes munitions; je me vois obligé, quoiqu'avec peine, de repasser l'Isère et la Drôme, et de me rapprocher du Pont-Saint-Esprit, d'où je vous enverrai de nouveau de mes nouvelles. Ce sera une consolation pour moi de me rapprocher de vous, ayant une entière confiance dans vos efforts pour maintenir votre division fidèle au Roi, et d'être plus à portée de pouvoir m'aider de vos conseils et de vos lumières.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait, etc.

Signé Louis Antoine.

N°. XVII.

Marseille, le 30 mars 1815.

Bruniquet, président du conseil général du département des Bouches-du-Rhône;

A S. Ex. le maréchal prince d'Essling, gouverneur de la 8me. *division militaire.*

Monseigneur,

Le conseil général du département des Bouches-du-Rhône, que j'ai l'honneur de présider, me

charge de présenter à votre excellence la proclamation qu'il vient d'adresser à ses administrés ; il doit cet hommage au héros qui les gouverne et dans lequel il a placé l'espérance de son salut.

Le conseil vous prie, monseigneur, d'être bien assuré qu'il n'est rien que votre excellence ne puisse attendre de son zèle, dans l'étendue des pouvoirs qui lui sont confiés.

Je suis avec respect,

Monseigneur, de votre excellence, etc....

Signé BRUNIQUET.

N°. XVIII.

Marseille, le 30 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'adresser à votre excellence, un paquet de M. le préfet de Corse, qui lutte contre des insurrections partielles qui agitent cette île. Si on y savait avec quelle noble loyauté monseigneur s'est prononcé pour le bonheur et le salut de la France; si on y connaissait l'ivresse de reconnaissance qui vous fait proclamer par les Marseillais le sauveur de la France, la Corse jouirait du repos que vous doit le département. Je partage l'enthousiasme de tous mes administrés; je joins mes acclamations aux leurs; comme eux, avec eux, je crie: Vive le Roi! Vive le prince Masséna!

Je suis avec respect, etc....

Signé ALBERTAS.

N°. XIX.

Extrait parte in quâ *des registres des délibérations du conseil municipal de la ville de Marseille.*

Séance du 11 avril 1815.

Cejourd'hui, onze avril mil huit cent quinze, le corps et conseil municipal, extraordinairement convoqué par M. le maire, en vertu de l'autorisation de M. le préfet, s'est réuni à sept heures de relevée dans le lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel-de-Ville.

Il a été donné communication de plusieurs lettres, d'une proclamation et de nouvelles officielles, ayant pour objet de faire reconnaître sa majesté l'empereur Napoléon, reçues aujourd'hui par le préfet, de son excellence monseigneur le prince d'Essling, maréchal de l'empire, gouverneur des 8e. et 23e. divisions militaires, et transmises, séance tenante, en original, par ce magistrat à M. le maire, pour être communiquées au conseil municipal;

Ouï la lecture desdites pièces :

L'assemblée a unanimement délibéré,

1°. Qu'il serait envoyé, au nom de la ville, à son excellence monseigneur le maréchal prince gouverneur, une députation de trois membres, pour lui faire connaître que les ordres qu'il a

transmis à M. le préfet, vont être exécutés en cette ville; lui exprimer la reconnaissance de l'administration et des citoyens de Marseille, pour l'intérêt et la bienveillance que son excellence a daigné leur accorder; la prier de vouloir bien leur continuer les mêmes sentimens, et lui témoigner le vœu formé par les Marseillais de le voir, aussitôt que ses fonctions pourront le lui permettre, rétablir au milieu d'eux le siége de sa résidence.

2°. Que cette députation serait composée de MM. Raymond aîné, premier adjoint du maire; de Cibon adjoint du maire, et Campou, membre du conseil municipal; auxquels il sera expédié extrait de la présente délibération pour leur tenir lieu de commission.

Certifié conforme, pour être remis à M. Raymond, premier adjoint du maire, président de la députation.

Le maire de Marseille,

Signé MONTGRAND.

N°. XX.

Marseille, le 14 avril 1815.

Monseigneur,

M. le général comte Miollis m'a remis ce matin la proclamation de votre excellence, du 14 du courant, aux habitans de Marseille. Je l'ai fait imprimer sur-le-champ : elle est affichée en ce moment.

Une du sous-préfet d'Aix, que j'ai reçue également ce matin, m'a annoncé l'arrivée de M. le général de Grouchy avec des forces imposantes qui marchent sur Marseille. M. le comte Miollis m'a confirmé ces dispositions : nous avons assemblé sur-le-champ la municipalité entière, les membres du corps municipal et du conseil général du département avec les autorités militaires. *M. le comte Miollis nous a fait part de ce qu'il a fait et de ce que vous avez fait vous-même pour détourner l'orage : l'assemblée en a été pénétrée de reconnaissance et me charge de vous l'exprimer : car j'ai l'honneur de vous écrire séance tenante.* M. Raymond, maire, et M. Dudemaine, adjoint, sont partis sur-le-champ pour porter à M. le lieutenant-général comte Grouchy les preuves de la soumission de Marseille, déjà portées à votre excellence, et le supplier d'arrêter sa marche. Nous vous conjurons, monseigneur, de nous continuer votre protection, et de considérer et faire considérer à M. de Grouchy que tout ce qu'on a aperçu de mouvemens n'est que l'ouvrage de quelques agitateurs, et qu'il ne serait pas juste que les bons citoyens, la généralité des habitans, fussent victimes de ces agitateurs, qui l'ont été dans tous les temps et qui voudraient mettre la ville en désordre pour en profiter.

Les bontés dont vous avez honoré Marseille nous font espérer que vous ne nous abandonnerez pas dans cette circonstance, et que vous vous

rendrez à nos vœux en venant rétablir votre séjour dans notre ville.

Nous nous occupons avec M. le comte Miollis d'établir une police active, qui puisse concourir à l'exécution de vos ordres et de nos intentions, en découvrant et arrêtant la malveillance.

Je suis, etc.,

Le conseiller de préfecture, remplissant, par *intérim*, les fonctions de préfet,

Signé Gras-Salicis.

N°. XXI.

Paris, le 31 mars 1815.

Prince, je reçois le rapport, en date du 21 du courant, que vous adressiez au duc de Feltre, pour l'informer de diverses dispositions que le duc d'Angoulême avait faites jusqu'alors dans la huitième division militaire.

L'empereur ne doute pas qu'aussitôt que vous aurez été instruit des événemens qui ont eu lieu et du départ des Bourbons, vous ne vous soyez empressé d'arrêter ces dispositions, et d'assurer l'exécution de celles que je vous ai indiquées par ma lettre du 27 de ce mois, pour faire reconnaître et respecter l'autorité de S. M. dans l'étendue de votre gouvernement, faire arborer le drapeau et la cocarde tricolores, faire dissoudre les volontaires royaux et autres levées ordonnées par l'au-

cien gouvernement, et faire rentrer dans les arsenaux de l'état les armes qui leur auraient été délivrées.

Ayez grand soin d'exécuter, dans les troupes placées sous votre commandement, les dispositions du décret impérial du 13 de ce mois concernant les émigrés, et ordonnez le remplacement de tous les commandans de place qui, aux termes de ce décret, n'auraient pas le droit de conserver leur emploi. S'il se trouve dans les corps des officiers animés d'un mauvais esprit, envoyez-les à Paris pour y être à ma disposition.

Votre excellence sentira combien il est essentiel de porter une attention particulière aux places et forts de la huitième division militaire, notamment au port de Toulon; concertez-vous avec la marine, et veillez à ce que rien ne soit négligé pour le mettre, le plus tôt possible, dans le meilleur état de défense, etc.

Le maréchal, ministre de la guerre,

Signé prince d'ECKMUL.

A M. le maréchal prince d'Essling, commandant supérieur de la huitième division militaire, à Marseille.

N°. XXII.

Paris, le 13 avril 1815.

A S. Ex. le prince d'Essling, commandant supérieur de la 8ᵉ. *division militaire, à Marseille.*

Prince,

J'ai l'honneur de prévenir V. Exc. que l'intention de l'empereur est que vous vous rendiez en poste à Paris, pour y recevoir de nouveaux ordres.

J'adresse le même avis à M. le lieutenant général Miollis, qui avait le commandement de la 1ʳᵉ. subdivision de la 8ᵉ. division militaire, et à M. le maréchal de camp Carsin, qui commande l'arrondissement d'Antibes. M. le lieutenant général Abbé, qui commandait la 2ᵉ. subdivision de la 8ᵉ. division, est appelé au commandement d'une division active.

S. M. a désigné, pour le commandement supérieur de la 8ᵉ. division militaire, M. le lieutenant général Grouchy; et pour le commandement particulier de cette division, M. le lieutenant général Verdier.

Le général Verdier reçoit l'ordre de se rendre sur-le-champ à Marseille.

Agréez, Prince, etc....

Le ministre de la guerre,

Signé prince d'Eckmul.

Paris, le 25 janvier 1815.

Monsieur le maréchal, le préfet du département du Var m'annonce que sept grenadiers venant de l'île d'Elbe, et porteurs de congés absolus, se sont présentés devant lui, et qu'il les a autorisés à retourner dans leurs foyers.

La conduite que le préfet a tenue à l'égard de ces individus n'est point régulière. Je lui écris qu'il aurait dû les faire mettre à la disposition de l'autorité militaire, qui, après s'être assurée de leur position, leur aurait fait retirer les congés dont ils étaient porteurs, pour être remplacés par des congés plus réguliers. Je lui prescris de suivre désormais cette marche pour tous les militaires qui pourront à l'avenir arriver de l'île d'Elbe dans l'étendue de son département, également porteurs de congés.

Je prie votre excellence de tenir la main à ce que ces dispositions reçoivent leur exécution, non-seulement dans le département du Var, mais encore dans les autres départemens de la huitième division.

Je l'invite également à donner des ordres pour que les individus venant de l'île d'Elbe avec des congés, à mesure qu'ils seront remis à l'autorité militaire, soient scrupuleusement interrogés, et

que le procès-verbal de leur interrogatoire me soit également transmis.

Agréez, etc.

Le ministre de la guerre,

Signé maréchal duc de Dalmatie.

A son exc. M. le maréchal prince d'Essling, gouverneur de la huitième division militaire.

Nîmes, le 24 mars 1815.

Mon cousin, je viens de recevoir votre lettre d'hier. Je suis bien aise que vous ayez reçu la déclaration des puissances. Vous voyez par-là que nous n'avons qu'un ennemi; c'est celui qui est au centre de la France. C'est vers ce point uniquement que doivent se diriger tous nos efforts. *Je suis content de l'activité que vous mettez dans l'exécution de mes ordres.* J'attends avec impatience des nouvelles de Toulon. J'y envoie un officier de mon état-major pour être témoin de l'exécution de ceux que j'y envoie.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

Votre affectionné cousin,

Signé Louis Antoine.

A mon cousin le maréchal prince d'Essling.

Marseille, 12 avril 1815.

Monseigneur,

M. le lieutenant général comte Miollis a dû rendre compte à votre excellence de la promptitude et de la soumission avec lesquelles la ville a obtempéré aux ordres contenus dans les lettres du 11. Le drapeau tricolore flotte sur les forts, à l'hôtel-de-ville, et à celui de la préfecture. Le calme le plus grand continue à régner, et sera maintenu par l'union des autorités civiles et militaires.

J'envoie par estafette à MM. les sous-préfets les ordres et la proclamation de votre excellence, pour que toutes les communes du département imitent l'obéissance du chef-lieu. Je mettrai tous mes soins à maintenir l'ordre et la tranquillité partout.

Je suis avec respect, etc.

Le préfet, *signé* Albertas.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

De l'Imprimerie DE FAIN, Place de l'Odéon.